

La confiance

P. Frédéric LOUZEAU

Bienvenue à tous et à ceux qui viennent pour la première fois au séminaire. C'est donc la troisième séance du séminaire de la Chaire « *L'Humain au défi du numérique* ». La première séance introductive avait porté sur la notion même de culture numérique et d'humanisme numérique qui est au cœur du projet de recherche et puis nous avons fait le choix, pour plusieurs séances de la première année, d'aborder des valeurs profondes des relations humaines et de voir comment elles sont travaillées de l'intérieur par les réalités numériques.

On a commencé par ce qui nous a semblé le plus profond, à savoir « le partage » et « la confiance ». Lors de la dernière séance, Philippe Aigrain et Antonio Casilli avaient traité le thème du partage. Ce soir, nous avons sur le thème de la confiance deux nouveaux intervenants qui vont vous être présentés. Merci beaucoup de votre présence.

Milad DOUEIHI

Merci à vous tous et à Edouard Geffray et Dominique Cardon d'être avec nous ce soir. Comme Frédéric Louzeau vient de le dire, nous avons ce soir un thème essentiel, difficile parfois à saisir. On va avoir deux approches un peu différentes mais néanmoins complémentaires, qui vont donner un cadre à la fois juridique et pragmatique afin de prendre en compte toute une série d'éléments, qu'il s'agisse des données personnelles, des questions extra territoriales, des mutations de l'environnement numérique lui-même, ou du statut de la confiance vis-à-vis de cet environnement, avec à la fois les effets des algorithmes, leur évolution et tout ce que nous sommes en train de vivre ensemble.

Je ne vais pas être top long dans mon introduction car l'essentiel est d'écouter nos intervenants qui ont très généreusement accepté de venir ce soir. Pour commencer, Edouard Geffray qui est Secrétaire général de la CNIL, va nous parler de la confiance et des données personnelles.

Edouard GEFFRAY

Merci de m'avoir convié dans ce beau et haut lieu, je suis très heureux d'être là. Je vais essayer de dire quelques mots, dans le format temporel attendu, sur la question de la confiance et des données personnelles aujourd'hui à l'ère du numérique.

Je suis Secrétaire général de la CNIL, la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés, qui est l'autorité administrative indépendante chargée de la protection des personnels de manière générale, avec une double universalité :

- universalité des champs, c'est-à-dire que cela vaut pour de l'association du quartier jusqu'à Google, mais aussi pour la santé comme pour la sécurité publique,
- universalité des publics, puisqu'on s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises ou aux pouvoirs publics, administration, etc.

Pour donner l'éclairage qui est celui de la CNIL aujourd'hui, je propose d'aborder le sujet de la confiance en quatre points :

- un premier tableau général sur la place particulière des données personnelles dans l'environnement numérique. J'irai vite car ce sont des choses connues mais c'est important de les avoir à l'esprit pour la suite ;

- il s'agira ensuite de voir pourquoi et comment, du point de vue entrepreneurial, la protection des personnels est une question de confiance et devient par ce biais une question de compétitivité ;
- et il s'agira d'un autre côté de voir en quoi se posent des questions de surveillance qui induisent la question de la confiance de l'individu dans l'État ;
- et pour terminer, le mode de régulation qui peut être adapté à ce type d'environnement mouvant sur les plans technologiques, juridiques et des usages.

Premier point, quelques éléments sur l'environnement

Ce qui a changé la nature de la donnée personnelle dans notre environnement, par rapport à la création de l'ordre des libertés il y a trente cinq ans, c'est le fait que la donnée personnelle permet d'établir un continuum entre les différents compartiments de la vie numérique. Dans votre vie physique, je prends parfois cela comme exemple, si vous allez acheter votre livre préféré dans la librairie du quartier et que vous le payez en liquide, si ensuite vous allez au restaurant du quartier et vous le payez en liquide, etc., personne ne saura jamais avec qui et où vous avez passé la soirée, ni quel livre vous avez acheté. En tous cas, votre libraire ne pourra pas savoir dans quel restaurant vous êtes allé et votre restaurateur ne saura pas quel livre vous avez acheté chez le libraire.

Dans l'univers numérique, il y a la possibilité d'établir un continuum entre les différents compartiments, ou du moins entre différents compartiments, pas forcément tous mais beaucoup. Et ce continuum, l'atome de base, le Boson de Higgs qui permet d'établir ce continuum, c'est la donnée personnelle. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire deux choses :

- la première, c'est que grâce aux données personnelles ou à des dispositifs de collecte des données personnelles, on aboutit à un maillage absolument inédit de la vie privée ou publique (mais évidemment surtout privée, en tout cas, c'est cela le plus grand changement) des individus. Juste quelques chiffres assez révélateurs : il y a aujourd'hui 1,3 milliards d'internautes dans le monde qui sont sur les réseaux sociaux, il y a environ 50 à 80 milliards d'objets connectés attendus en 2020, sachant qu'on a passé le cap d'un objet par habitant il y a quelques années (en 2009/2010) ; tous ces objets connectés renvoient bien sûr des informations, ces informations sont susceptibles d'être croisées et génèrent par conséquent un profilage de plus en plus fin.
- la deuxième, non moins importante, c'est qu'on parle de données personnelles données sciemment, en toute connaissance de cause, ou qu'on parle des traces laissées qui sont susceptibles d'être ensuite reliées aux informations qu'on a laissées, dans les deux cas on assiste à un changement de paradigme qui permet de plus en plus de créer des profilages prédictifs. Pour faire simple, si je prends un exemple commun, lorsque j'étais petit, quand ma mère allait chez Yves Rocher acheter des shampoings, elle avait une carte de fidélité « *pour deux achetés, le troisième était offert* » mais aujourd'hui on n'est plus dans cette logique là : on est dans la logique « *si vous avez acheté un shampoing à l'abricot en janvier et un shampoing au kiwi en mars, vous adorerez le shampoing à la pêche en avril* » statistiquement et donc, on va vous proposer le produit auquel vous n'auriez pas pensé mais qui, compte-tenu des différents croisements personnels qu'on effectue, des comportements de personnes qui vous ressemblent, de l'ensemble de ces prévisions là, est réputé vous correspondre. Ce qui signifie qu'il y a tout simplement un potentiel de contraintes des choix comme d'enrichissements du service à votre endroit qui est extrêmement fort. Il y a donc forcément une relation ambivalente et dans la confiance, il faut que l'ambivalence soit assumée, connue et acceptée.

On est donc finalement dans une situation où jamais dans notre histoire, des acteurs notamment privés ont eu une telle capacité de connaître les individus avec une telle précision, une telle régularité et sur autant d'objets différents, que l'on parle de géo-localisation, de centres d'intérêt, de correspondances par e-mail, etc., et où par ailleurs, et j'en viens à **mon deuxième point** (et c'est ce qui va changer la donne), **les données deviennent pour l'entreprise un actif financier**.

Aujourd'hui, les données personnelles sont un capital informationnel. Juste un exemple : il y a quinze ans, en 2000, les cinq plus grosses capitalisations boursières aux États-Unis étaient toutes dans le pétrole et l'automobile. En 2014, la première est Apple, la troisième est Google, ce sont deux entreprises dont l'économie est en partie fondée sur la donnée, et c'est assez révélateur. On voit donc bien que les données sont devenues des actifs financiers et par conséquent, l'enjeu pour les entreprises a beaucoup évolué par rapport à la protection des personnes et par rapport au respect de la législation. Jusqu'à une date assez récente, c'est-à-dire jusqu'à la révolution numérique, les traitements de données à caractère personnel, donc les fichiers ou les bases de données traités par les acteurs, étaient des entités, des bases qui étaient relativement fixes, stables. La loi Informatique et Libertés avait été pensée par rapport à cela. C'est comme cela que vous savez tous qu'il y a un système de déclaration, d'autorisation. Donc ab initio, *je faisais ma démarche et après j'étais réputé tranquille*. La question qui se posait aux entreprises jusqu'à une date récente, c'était grosso modo *est-ce que j'ai fait la bonne formalité auprès de la CNIL, sous entendu pour être tranquille, pour ne pas que la CNIL m'embête ?*

Dans un univers caractérisé à la fois par des technologies, des usages et une sensibilité croissante des individus à l'usage de leurs données, parce que les individus ont parfaitement compris que le volet « actif financier » avait un pendant « amélioration du service » mais aussi ses propres risques de dérives un peu endogènes, la question n'est plus celle-là. La question n'est plus : *est-ce que j'ai fait la bonne formalité, au bon moment, pour être en conformité avec la loi ?* La question est : *est-ce que je suis en mesure de garantir à mon client, ou à mon consommateur, que j'assure une protection optimale de ses données en permanence ?* Tout simplement, parce que si je ne le fais pas, si je ne m'assure pas de cette conformité en permanence et si je suis confronté par exemple à une faille de sécurité, alors à ce moment là, le lien de confiance sera rompu et le préjudice d'image, et par conséquent le préjudice commercial, aura à l'échelle du numérique un effet démultiplicateur extrêmement important qui fait que je vais perdre des milliards.

Un exemple qui illustre cela : à la suite du scandale de l'affaire Prism sur lequel je reviendrai, des études ont essayé d'évaluer l'impact sur les entreprises américaines du Cloud de cette affaire Prism. La question était de savoir dans quelle mesure les entreprises, notamment européennes, avaient rapatrié leurs données stockées en Cloud d'entreprises américaines, de peur que les autorités publiques américaines n'aient un accès excessivement large aux données ainsi stockées. Ces études évaluent approximativement à 22 milliards de dollars les pertes pour les entreprises américaines du Cloud, entre 2013-2015, consécutives à cette crise de confiance.

Ceci signifie qu'aujourd'hui, on a un double effet de levier, via les données personnelles, vis-à-vis à la fois des individus et des entreprises clientes d'autres entreprises, qui peut potentiellement bousculer ce paysage. Pourquoi, cela peut-il bousculer le paysage ? Tout simplement parce que, du fait notamment du maillage que j'indiquais précédemment et de cette possibilité d'établir un continuum entre différents compartiments de la vie, la donnée personnelle en tant que telle ne vaut rien, si ce n'est qu'elle révèle une part d'intimité. Et, non seulement elle révèle une part d'intimité, mais elle expose aussi, par la même occasion, à une appréciation, un profilage, on appelle cela parfois un scoring, une data mining. Tous les anglicismes possibles existent pour qualifier cette situation dans laquelle finalement vous allez être apprécié au plus près. Progressivement, le halo informationnel qui normalement vous entoure, qui fait que vous êtes toujours flou (je ne peux pas savoir spontanément ce que vous aimez, quels sont vos choix préférés), se réduit aux yeux d'un certain nombre d'acteurs qui finalement capitalisent sur cette rente.

Pour que confiance il y ait, il faut par conséquent à la fois un cadre juridique adapté, un ensemble de droits et d'obligations qui soit prévu et respecté, mais il faut également confier ou donner à l'individu la possibilité effective de maîtriser ses données et d'exercer effectivement ses droits. La condition de la confiance est la maîtrise : si je n'ai pas la maîtrise de mes données, alors à ce moment là je ne les confierai qu'avec une forme de réticence et je n'accepterai jamais de confier totalement les clés à des tiers, fussent-ils une autorité administrative qui par ailleurs veille au contrôle de tout cela. Donc, côté entreprise, cet aspect « actif financier » est un enjeu économique majeur qui justifie un traitement particulier, donc un changement de paradigme.

Côté pouvoirs publics maintenant, et c'est le troisième aspect que je voulais évoquer avant d'en venir au cadre de régulation, le problème de la confiance se retrouve posé dans les mêmes termes de principe, mais avec une acuité qui est encore renforcée par la concentration de l'information et par l'usage qui peut en être fait. L'exemple type qui est apparu nettement à la CNIL, ce sont les suites de l'affaire Prism. Pour donner une illustration concrète, et vous allez tout-de-suite comprendre de quoi je veux parler, normalement vous avez, en vertu de la loi sur l'Informatique et les Libertés, un droit d'accès à n'importe quel fichier qui contient des informations sur vous. Donc, vous pouvez demander à n'importe quelle personne qui traite vos données de vous fournir copie de ces données : vous avez le droit de demander à la CAF, à votre centre commercial préféré, etc., les données personnelles qu'ils ont sur vous. Il existe une exception à ce droit, ce sont les fichiers de renseignements de sécurité publique, tout simplement parce que vous n'avez pas le droit d'avoir ce que la police détient sur vous et c'est logique puisqu'elle est en train d'enquêter sur vous.

Néanmoins, pour préserver vos droits et éviter l'arbitraire d'un État qui viendrait collecter des informations sur vous et qui, par conséquent, romprait le contrat de confiance qui veut que le monopole de l'alliance légitime soit associé à un certain contrôle, à la fois du citoyen et de l'autorité judiciaire ou de l'autorité administrative indépendante, le législateur a prévu ce qu'on appelle le droit d'accès indirect, c'est-à-dire le fait que la CNIL va, si vous en faites la demande, aller voir en votre nom et pour votre compte ce qu'il y a dans ces fichiers. Elle ne vous dira jamais ce qu'il y a dedans car elle n'a pas le droit de le faire, mais elle s'assurera que vous n'avez pas été fiché de manière illégitime, illégale ou excessive.

Lorsque je suis arrivé à la CNIL, il y a trois ans, il y avait 2.000 demandes de droits d'accès indirects par an. En 2013 il y a eu l'affaire Prism, et en 2014 nous en sommes à 4.600 demandes de droits d'accès indirects. Pourquoi ? Parce qu'entre les deux, les gens ont douté, se sont posés des questions et ont voulu savoir ce qu'il y avait sur eux, si les fichiers étaient effectivement convenablement gérés, etc. C'est un tout petit exemple, mais il montre l'acuité, la sensibilité croissante du public à ces questions. La conséquence de tout cela, c'est qu'on ne peut pas (ce qu'a dit d'ailleurs la CNIL très solennellement) dans un État de droit, sous peine de rompre l'équilibre global qui préside notre contrat social, procéder

à des captations massives et indifférenciées de données, comme dans le cas de l'affaire Prism, sans mettre en place des systèmes de garanties qui soient extrêmement rigoureux et qui finalement évitent les dispositifs massifs.

Le dernier point, sans doute le plus important, est celui du **cadre de régulation** qui doit s'appliquer à tout cela. A mon sens, il y a trois directions possibles et complémentaires :

- la première direction est le renforcement des droits de l'individu, ce qu'on appelle parfois en anglais l'empowerment de l'individu : comprenez le fait de redonner à l'individu la maîtrise d'une partie de la destinée de ses données. Là-dessus, la législation est en train d'évoluer puisque la loi de 1978, dite loi sur l'Informatique et les Libertés, sera bientôt remplacée en grande partie par un règlement européen sur la protection des personnels, est en cours de discussion depuis trois ans, qui devrait aboutir fin 2015. Il vise précisément à renforcer les droits des personnes, à la fois en amont et en aval.

En amont, cela veut dire renforcer le consentement : je suis sensé, en principe, consentir à ce qu'on traite mes données, sauf dans un certain nombre d'hypothèses prévues par les textes. En aval, cela signifie que je suis sensé récupérer mes données et mieux maîtriser leur mise à disposition, voire même pouvoir les faire effacer, m'opposer, etc.

L'exemple type du renforcement de ces droits individuels et de leur effectivité est la consécration par la Cour de Justice de l'Union européenne du droit de déréférencement sur les moteurs de recherche. La Cour de Justice, en avril 2014, a jugé que les individus avaient un droit de déréférencement sur les moteurs de recherche, c'est-à-dire qu'ils pouvaient demander positivement à un moteur de recherche d'effacer un résultat de la liste des recherches qui apparaissaient lorsque ce résultat était associé à leur nom, dès lors qu'ils avaient un motif légitime pour le faire, que l'information était erronée, périmée, etc. Donc, vous avez une première trajectoire globale qui est le renforcement soit par le biais des textes, soit sous l'effet juridictionnel, de l'effectivité des droits des personnes pour permettre finalement à un individu de « récupérer la maîtrise » de sa destinée numérique.

- la deuxième direction est la nécessité, en matière de protection des personnels, d'affirmer une certaine souveraineté numérique et juridique. La protection des personnels constitue aujourd'hui, en droit européen, ce qu'on appelle un droit fondamental reconnu par la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne. C'est aux frontispices de l'ordre juridique communautaire qu'a été affirmée en tant que telle, non pas seulement la protection de la vie privée, mais la protection des personnels. Cela veut dire qu'en Europe, dans un modèle humaniste centré sur la personne, dont le citoyen est le centre de gravité, on considère que la protection des personnels est un droit fondamental qui doit être certes concilié avec d'autres mais qui a une valeur intrinsèque extrêmement lourde et structurante.

Ceci est plutôt un élément du cadre juridique de confiance évoqué précédemment : les citoyens peuvent s'appuyer sur la norme fondamentale européenne pour dire qu'ils bénéficient de ce droit. Dans ce contexte là, la difficulté est que ce droit soit effectivement garanti à tous les citoyens et surtout que ce droit suive leurs données. Et c'est là qu'on tombe sur des questions de souveraineté car on tombe sur des questions de territorialité. Aujourd'hui, l'une des principales difficultés pour construire un cadre éthique et juridique de confiance est de pouvoir assurer une protection, sinon universelle, mais attachée à la personne qui s'impose sur un territoire, alors qu'on fait face à un phénomène fondamentalement déterritorialisé ou a-territorialisé. Soit dit en passant, la circonstance que le numérique soit déterritorialisé, dématérialisé ne fait absolument pas obstacle à ce que les acteurs du numérique aient des stratégies parfaitement territoriales, notamment pour échapper à certains cadres juridiques, mais l'objet même est compliqué à saisir parce qu'il est dématérialisé.

Il faut donc un cadre de régulation territorial. Or, ce cadre de régulation territorial se heurte aujourd'hui à deux éléments de tempérament :

- premier élément : c'est le fait que certaines législations produites par des États qui ne sont pas des États européens ont vocation, du point de vue de leur pays émetteur, à s'appliquer en partie en Europe, ou du moins à avoir des effets sur les données personnelles des citoyens européens. L'exemple type est celui des législations américaines en matière de sécurité publique, de type « Patriot Act » et « Foreign Intelligence Surveillance Act » (FISA), qui permettent aux autorités publiques américaines de capter les données sur des résidents européens auprès d'opérateurs américains. Ce n'est pas la seule hypothèse : il y a tout un tas de législations en tuyaux d'orgue qui permettent aujourd'hui aux autorités publiques américaines de collecter des données personnelles sur les résidents européens sans problème légal du point de vue américain. Mais, on voit qu'il y a un moment où ces pratiques entrent en contradiction avec les législations nationales.
- deuxième élément : c'est quand les données des citoyens européens sont, pour des raisons commerciales tout à fait viables et légitimes, transférées dans des pays qui ne sont pas dans l'Union européenne. Exemple, un centre d'appel situé en Inde, en Afrique, en Amérique Latine, etc., vos

données sont transférées. Dans les deux cas, la question est la même : comment, si je considère que c'est un droit fondamental en Europe, je peux garantir la protection des données personnelles lorsqu'elles « filent » en dehors du territoire européen ? Par rapport à cela, il n'y a pas de fatalisme, il existe des éléments de réponses juridiques, techniques, pratiques.

Donc, deux éléments de réponse que j'esquisse ici (et on pourra y revenir si vous avez des questions) :

- premier éléments de réponse : en matière d'articulation et de législation extra territoriale, le règlement européen actuellement en cours de discussion prévoit, en convergence d'ailleurs avec ce qu'a proposé la CNIL, que tout transfert de données vers des autorités publiques étrangères à leur demande, fusse sur la base d'une loi parfaitement établie, doit être précédé lorsqu'il porte sur des résidents européens de l'accord des autorités publiques européennes, sinon l'entreprise est réputée méconnaître, violer le règlement européen et elle est donc passible de sanction au titre de son manquement qui s'élève à 5 % de son chiffre d'affaire mondial, ce qui est relativement douloureux. L'idée est de créer un conflit de lois : d'un côté, sur le thème *vous serez sanctionné si vous ne me communiquez pas les données des résidents*, de l'autre, sur celui *vous êtes sanctionné si vous communiquez les données des résidents*. Donc, on crée un conflit de lois puisque par construction ces deux lois sont incompatibles et ne peuvent être résolues que dans le cadre d'une coopération ou d'un accord international, entre l'Europe et les États-Unis par exemple, afin de réintroduire les principes de proportionnalité, de ciblage, de justification, de motivation, d'intérêts légitimes, etc. Donc, premier élément : on peut articuler parce qu'il y a des cas où c'est utile, mais on inscrit cela dans un cadre juridique qui garantit au citoyen que ses données ne seront pas aspirées en dehors de tout contrôle par les autorités européennes chargées de sa protection.
 - deuxième élément de réponse : sur les transferts d'initiative privée qui sont parfaitement légitimes, il existe aujourd'hui un certain nombre d'instruments juridiques qui permettent de créer une « bulle juridique » afin que la donnée conserve, lorsqu'elle circule dans le monde, le même niveau de protection que le niveau intra Union européenne. Pour donner un exemple, au niveau de la CNIL on a créé un système qui s'appelle en anglais les « Binding corporate rules », les « Règles d'entreprise contraignantes » connues dans notre jargon sous l'acronyme de BCR, qui permet à une entreprise de faire circuler les informations dans l'ensemble d'un groupe, auprès de toutes ses filiales où qu'elles soient dans le monde, moyennant l'engagement de la part de cette entreprise de respecter partout dans le monde, chaque fois qu'une donnée européenne sera traitée, le standard européen. C'est un effet extra territorial mais ce n'est pas un effet extra territorial sur d'autres, sur des résidents d'autres pays hors Union européenne ; c'est un effet extra territorial qui a pour unique objet et portée d'assurer le même niveau de protection aux données des résidents européens. Ceci est un élément de la confiance qui est pour la CNIL aujourd'hui absolument fondamental.
- La troisième direction est la nécessité de construire avec l'ensemble des parties prenantes, au-delà d'un cadre de régulation juridique, un cadre de régulation éthique qui garantisse un développement harmonieux de l'économie numérique et de l'innovation. Il y a quelques années, il y avait une loi qui s'appelait *loi sur la confiance dans l'économie numérique* et je travaillais dessus ce matin en me disant que si *la confiance est dans le titre de la loi, c'est bon signe et c'est bien un objectif partagé*. Donc, on a besoin aujourd'hui de créer cette espèce de communauté de valeurs, de la formuler aussi et c'est ce qu'on a essayé de faire au Groupe technique européen en décembre 2014, dans une déclaration commune où on a posé, au cours d'une Conférence appelée « The European Data Governance Forum » qui s'est tenue à l'UNESCO le 8 décembre 2014 (le texte est en ligne), un ensemble de principes. Tout un chacun -entreprise, association professionnelle, particulier, etc.- peut réagir à cette déclaration, faire part de son point de vue et apporter son soutien. Pourquoi a-t-on fait cela ? Parce que cela permet de cristalliser ce sur quoi le modèle européen, qui a placé la personne au cœur et en a fait le centre de gravité de sa législation, est fondé aujourd'hui et par conséquent ce qui justifie que le citoyen, lorsqu'il confie les clés de sa vie privée à des entreprises ou à des administrations, le fait en sachant qu'il existe un cadre juridique, que ce cadre est activé de manière protectrice mais aussi de manière intelligente et pragmatique et qu'il lui permet donc de disposer de nouveaux services sans pour autant que ses droits soient méconnus.

C'est à peu près l'ensemble du paysage que je pouvais présenter dans le temps imparti. Bien sûr, tout ceci est trop court et à gros traits mais la discussion permettra de prolonger tel ou tel aspect si vous le voulez bien. Je vous remercie.

Milad DOUEIHI

Avec l'intervention d'Edouard Geffray, nous sommes bien au cœur de notre sujet. Pour résumer rapidement, je vais retenir pour ma part quatre éléments pour lancer le débat :

- le premier élément, c'est cette mutation qui a un versant à la fois socio-économique et éthique, ce passage vers l'économie des données et des traces. Il restera à regarder plus précisément quel rapport est possible entre « données » et « traces », avec le passage du prédictif et au prescriptif, avec toutes les exploitations possibles, qu'elles soient implicites ou explicites, mais in fine ce sont les conséquences de cette dimension qui importent.
- le deuxième élément, très important pour la notion de confiance, ce sont les formes de délégation possibles à l'ère du numérique, notamment vis-à-vis des autorités publiques, la manière dont elles vont développer et mettre en œuvre un cadre juridique au-delà des limites territoriales. Aujourd'hui, il s'agit d'un enjeu énorme d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue philosophique et éthique. Comme Edouard Geffray l'a bien dit, si on adopte le point de vue humaniste européen, où l'individu est le centre et le point de départ, on modifie le rapport avec les grands acteurs de l'industrie informatique et numérique ainsi que les règles. Je suis très intéressé par l'idée de « bulle juridique » : c'est quelque chose qui va voyager dans les nuages, avec ses propres protections, ses propres règles et c'est quelque chose qui me parle et me paraît essentiel.
- le troisième élément est une question qui se pose déjà depuis un certain temps, mais aujourd'hui on a une réponse : c'est celle de savoir si les données personnelles doivent être « possédées » ou « maîtrisées ». A mon avis, il s'agit là de deux paradigmes très différents : pendant longtemps, on a pensé que sous le paradigme de la propriété, il fallait y voir quelque chose *qui nous appartient*, alors qu'aujourd'hui on est bien conscient que cette approche n'est plus pertinente et efficace. On va plutôt vers le modèle de la maîtrise, la maîtrise de certaines règles qui vont respecter à la fois l'individu et les cadres juridiques, les traditions, les coutumes, notamment pour éviter les exploitations.
- le quatrième élément est la question des « exceptions sécuritaires » qui sont déterminantes : elles sont devenues aujourd'hui non plus limitées ou restreintes à certains milieux, ou certains enseignements de l'intelligence, mais touchent tout le monde. On est arrivé à une « gloutonnerie » des données, en particulier du côté américain, avec une volonté de tout capter, peu importe l'individu ou le groupe ou la nationalité, ce qui suscite énormément de questions. Cette « gloutonnerie » est en train de se généraliser et il est instructif de voir qu'il y a des législations, françaises ou européennes, qui tentent d'y mettre de l'ordre et d'en fixer des limites.

Echanges avec la salle

Louise MERZEAU (Enseignante chercheuse - Université Paris Ouest Nanterre)

J'aurai une question et une remarque, ou suggestion, pour ouvrir le débat. La question porte sur le déréférencement. Pourriez-vous nous préciser, ou nous repréciser, qui décide et qui est légitime pour répondre à ces demandes de déréférencement sur Google ?

L'autre remarque concerne cette idée de maîtrise. Vous avez dit que la condition de la confiance, c'est la maîtrise. On a bien compris de quel type de maîtrise vous parliez, mais pour moi, cela n'est pas si évident que cela. Je crois même que c'est peut-être le contraire : ce qui serait du côté de la maîtrise, ce serait plutôt la sécurité. A mon avis, la confiance ne suppose pas forcément la maîtrise, peut-être en partie, jusqu'à un certain point ; mais si on prend des exemples en dehors de celui des données dans l'environnement numérique, on voit bien que ceux à qui on fait confiance sont justement ceux qui vont piloter pour nous un certain nombre de choses sur lesquelles précisément nous n'avons pas la maîtrise.

Il me semble que c'est toujours très compliqué d'arriver à définir *qu'est-ce qui fait qu'on va accorder sa confiance à un acteur, à un organisme, à un autre*. Je crois qu'il faut peut-être élargir un peu le champ et, sans que ce soit vraiment une réponse, je dirais que la confiance exige justement une architecture de confiance mutuelle, d'échanges et d'autorité qui fait qu'on va effectivement confier des données à quelqu'un qui exerce une certaine autorité, avec qui on a convenu des règles d'échanges, quelqu'un dont on postule qu'il va être en mesure de défendre nos intérêts. Mais, encore une fois, cela ne veut absolument pas dire qu'on maîtrise ce qu'on va lui confier. C'est typiquement le « tiers de confiance ».

Je voudrais terminer sur cet autre cas de figure qui éclaire bien cette question de la maîtrise : ce sont les situations de « pair à pair ». On connaît tous, dans l'environnement numérique, des situations où on va faire confiance à des plateformes, à des réseaux d'échanges, de troc, etc., où on fait confiance aux autres, alors même que ce sont souvent des systèmes qui ne sont pas sûrs par rapport à la sécurité des données et où on ne maîtrise pas forcément techniquement tout ce qui s'y fait. Je pense notamment aux cas où il y a des échanges marchands : si on est dans une architecture de « pair à pair », on va accorder une confiance à tous les acteurs qui sont dans ce système ou cette plateforme.

Edouard GEFFRAY

Sur le déréférencement, je voudrais juste rappeler la portée exacte du déréférencement. Le déréférencement n'est pas une innovation juridique, c'est simplement la reconnaissance de l'application du droit commun européen aux moteurs de recherche. Vous avez à l'égard de n'importe quel fichier qui vous concerne, un droit d'opposition, un droit d'effacement, que vous connaissez tous sur les formulaires que vous signez depuis des années, avec marqué « *conformément à la loi Informatique et Libertés, vous avez un droit d'application, etc....* ». Simplement, appliqué aux moteurs de recherche, comme un moteur de recherche a pour objet unique de corrélérer en matière de données personnelles votre nom à des résultats, l'application de ce droit commun aboutit au fait de dé-corrélérer ce nom avec un résultat. Cela n'a pas d'autre portée, car il ne s'agit pas de faire disparaître l'information d'Internet.

En clair, si vous êtes en train de taper sur votre ordinateur, sur votre blog *j'ai écouté Edouard Geffray qui est un joyeux incompetent, ennuyeux à mourir* par exemple et que je suis vexé, je demande au moteur de recherche de déréférencer le résultat, ce qui veut dire que lorsque je vais taper *Edouard Geffray*, si tant est que j'ai un motif légitime (on imagine là que cela me porte préjudice parce que je ne partage pas votre point de vue et que cela sort en premier à chaque consultation, ce qui prouve que votre blog est très bien référencé, mais donc plus personne ne veut de moi nulle part), si j'obtiens le déréférencement, cela signifiera simplement que lorsqu'on tapera *Edouard Geffray incompetent, Edouard Geffray ennuyeux à mourir*, on ne trouvera rien ; en revanche, si on tape *incompetent, ennuyeux à mourir*, je sortirai tel un diable de la boîte et on saura que c'est moi ! C'est ce que cela signifie et rien d'autre que cela.

Qui décide ? Dans cette hypothèse là, ce que dit depuis toujours la loi, c'est ce qu'on appelle chez nous le responsable de traitement, celui qui fait le traitement qui va donner suite à la demande. Concrètement, dans le cas des moteurs de recherche, c'est le moteur de recherche. Simplement, la circonstance que le moteur de recherche décide ne signifie pas que le moteur de recherche est sans contrôle. Cela est un point important parce qu'on a souvent entendu dire que Google allait censurer le Web. Non, ni Google, ni Bing, ni personne ne vont censurer le Web, pour la simple raison qu'on a en amont des encadrements. Le G29, qui réunit les « CNIL » européennes, a fixé pour l'ensemble de l'Union européenne des lignes directrices accessibles à tous en ligne, aussi bien les acteurs que les personnes qui le demandent ; ces règles fixent un certain nombre de critères qui d'ailleurs sont eux-mêmes la déclinaison des critères fixés par la Cour de Justice européenne : est-ce que la personne est une personne publique ou une personne inconnue ? Est-ce que l'information a trait à la vie intime, privée ou à l'exercice d'activités professionnelles ? Est-ce une information sensible, par exemple une aide santé, ou une information quelconque ? Est-ce que l'information mise en ligne est ancienne ou pas ? Donc, on a une grille de critères qui, appliquée intelligemment, doit permettre d'aboutir à un déréférencement pertinent.

Et puis, il y a un deuxième contrôle en aval, qui est celui effectué par la CNIL. Elle a reçu depuis septembre 2014, 150 plaintes de personnes qui estimaient que leur demande de déréférencement avait été refusée à tort par les moteurs de recherche. Elle instruit donc ces plaintes en revenant vers les moteurs de recherche et progressivement se construit une jurisprudence autour de ce droit qu'on appelle parfois le « droit à l'oubli ». Mais, le problème n'est pas nouveau puisqu'avant la question du droit au déréférencement (la CNIL reçoit actuellement 6.000 plaintes environ par an), 34 % des plaintes portaient déjà sur le « droit à l'oubli » ; simplement, c'était des gens qui voulaient directement obtenir du site initial la suppression de leurs photos, d'un article, ou d'une vidéo lorsqu'ils étaient syndicalistes au cours d'un conflit social, bref des choses aussi banales de leur vie quotidienne et aujourd'hui, ils ont en plus la possibilité d'obtenir leur déréférencement. Donc, l'objet n'a pas changé et la portée doit être ramenée à sa juste valeur. C'est donc une décision qui appartient aux moteurs de recherche dans un cadre fixé en amont et sous le contrôle en aval de la CNIL et du juge.

Sur la maîtrise, je vous rejoins complètement, mon propos était un peu rapide. Je crois qu'il y a en fait deux aspects. En premier lieu, il y a ce que peut faire l'individu et ce qu'on peut lui offrir. La législation en termes d'informatique et libertés repose sur cet équilibre là : c'est une législation miroir qui d'un côté, pose des obligations et de l'autre, les droits correspondants. Très clairement, il y a un enjeu majeur en termes de ce qu'on peut offrir : c'est faire en sorte que les obligations qui pèsent sur les acteurs, en particulier les entreprises, notamment en termes de sécurité informatique, soient des obligations qui soient régulièrement expertisées, accompagnées et le cas échéant, contrôlées par la CNIL. C'est un élément important et pour vous donner un exemple, depuis deux ans, la CNIL a développé ce qu'on appelle un pouvoir de labellisation, c'est-à-dire qu'elle délivre maintenant des labels dans un certain nombre de secteurs pour dire *l'entreprise à laquelle vous avez à faire, la prestation à laquelle vous êtes en train de souscrire, est labellisée « informatique et libertés »* c'est-à-dire qu'elle respecte un standard élevé en termes de protection des personnels. Et puis, en face, vous avez cette question de la maîtrise qui n'est pas forcément le fait de pouvoir à tout moment récupérer ses données, « récupérer ses billes du jeu ». Pour la maîtrise, il y a d'abord un enjeu d'information : il faut savoir ce que devient la donnée et c'est la base. Par exemple, quand il y a un transfert international, savoir qu'il y a un transfert international n'est pas aberrant.

Et puis, le deuxième aspect de la maîtrise est plus ponctuel : il n'est pas du tout systématique mais il peut trouver à s'appliquer face à des acteurs géants qui peuvent juxtaposer une série d'informations sur vous. Je n'ai rien contre Google, et la CNIL n'est pas en guerre contre Google, mais comme on a pris une sanction publique contre eux et que c'est un cas connu, je peux l'exposer plus facilement que d'autres : si je prends le cas de cette société, elle a en tout 150 services : les gens pensent à Google Search, mais c'est YouTube, Gmail, le Cloud, etc. La principale question qui se pose pour une société de ce type-là, c'est de savoir si on a à faire à un service unique et si on accepte que toutes nos données soient croisées entre ces différentes dimensions ou si on a le droit de maîtriser le croisement des données entre elles, non pas leur devenir mais le croisement. Est-ce qu'on a le droit par exemple de s'opposer à ce que nos correspondances dans Gmail soient matchées avec nos recherches dans le moteur de recherche ? Ce qu'on dit à la CNIL, et ce qu'on a développé au niveau des directives européennes, est la chose suivante : *vous ne pouvez pas croiser universellement des données, tous services confondus, sans en informer préalablement les personnes et sans leur donner les moyens de s'opposer positivement à certains de ces croisements*. Après, le reste est à définir, car on n'est pas là pour définir ou se substituer à des modèles économiques, mais pour que la relation soit suffisamment construite afin que ce principe puisse fonctionner.

Milad DOUEIHI

Il me semble que dans ce qu'a dit Louise Merzeau, il y a une distinction à faire entre « *trust* » et « *vigilance* » qui renvoient à des notions différentes. Ce sont des modalités de délégation d'un ordre différent et la langue française confond souvent les deux. Pour les tiers de sécurité et de confiance, on connaît des expériences célèbres d'autorité des certificats qui donnent à réfléchir puisqu'il arrive que des certificats de sécurité soient piratés. Cette question est assez complexe et « le pair à pair » peut donner des cas de confiance beaucoup plus souples.

Rémi SENTIS (Association scientifique des chrétiens)

Vous avez évoqué les mastodontes du numérique, les quatre grands acteurs que sont Google, Apple, Amazon et Facebook (les GAFAs) dont le budget, la force sont largement supérieurs à ceux d'un État d'Afrique et même d'un petit État européen. Ces quatre mastodontes poussent les autres entreprises américaines du secteur et sont liés à l'État Américain qui les surveillent mais les soutient en même temps, car l'État Américain récupère, via le « Patriot Act », des données qui lui sont utiles pour la sécurité des citoyens américains. Donc, l'État Américain a accès à toutes les informations collectées par ces quatre mastodontes puisque la National Security Agency (NSA) a tous les pouvoirs et peut d'ailleurs, en même temps, transférer les informations à d'autres entreprises américaines qui vont-elles-mêmes entretenir une certaine prééminence sur le plan économique dans leurs secteurs respectifs.

A côté de cela, vous avez évoqué le possible conflit de législation entre l'Europe et les États-Unis. Mais, est-ce que ce conflit ne va pas être déséquilibré puisque d'un côté, il y aura la Commission européenne et de l'autre, les États-Unis mais qui sont alliés avec ces quatre mastodontes, ce qui fait que le jeu ne peut pas être équilibré entre les deux parties ? Dans mon entreprise, la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) était venue faire une conférence il y a cinq ans et elle disait *vous avez interdiction de transmettre une quelconque donnée sur les réseaux sociaux ou sur Facebook d'un point de vue professionnel et sur ce qui peut vous toucher, car il faut savoir que tout ce que vous dites sur Gmail est lu par la NSA*. Que penser de l'action de la NSA ?

Edouard GEFFRAY

Je ne suis pas sûr de partager votre point de vue sur les pouvoirs de la NSA, non seulement sur ses pouvoirs juridiquement reconnus qui ne sont pas aussi larges que cela, mais également sur sa capacité de traitement. Ce n'est pas tout d'avoir de l'information, faut-il encore pouvoir la traiter. Or, il y a un véritable enjeu de traitement. Dans l'affaire Prism, on avait deux aspects : le premier aspect, c'est l'accès dans le cadre du « Patriot Act » à des données sur demande de l'administration américaine : *bonjour, je voudrais telle ou telle information*. Ce ne sont pas toutes les informations, mais bien *telle ou telle information*. Le deuxième aspect, si j'ai lu la presse et si j'ai compris, le pontage coronarien de la fibre permet de récupérer un certain nombre d'informations et de les stocker. Tout cela représente quelques milliards de Giga octets à traiter, mais ce n'est pas tout d'avoir cette information car je crois qu'au bout d'un moment, l'information finit par tuer la capacité d'action, en tout cas la limite très fortement. C'est pourquoi, j'ai a priori une différence d'appréciation sur les pouvoirs juridiques et la portée réelle de l'aspiration. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que je ne fais pas partie des gens défaitistes sur la capacité de l'Europe à faire respecter son standard de protection et cela pour deux raisons.

La première raison, c'est que d'un point de vue juridique, chez nous c'est un droit fondamental. Nous n'avons pas en Europe la même approche par exemple que les États-Unis qui appréhendent la question des données personnelles à travers un angle thématique : exemple, en matière de consommation, de sécurité, etc., contrairement aux Européens qui ont une approche principielle. C'est en en faisant un droit fondamental qu'on l'a placé au-dessus des autres. Très

clairement, cela signifie aussi que, dans la perspective du règlement européen, il y a aujourd'hui des réflexions pour conférer à ce règlement européen le caractère de loi de police en droit international, c'est-à-dire une loi qui est à ce point intrinsèquement liée aux termes fondamentaux du contrat social européen qu'aucun engagement international ne peut avoir pour effet d'y déroger ou d'y porter atteinte. C'est une réalité juridique par-dessus laquelle aucune négociation juridique ne pourra passer. C'est un fait, une consistance juridique propre.

La deuxième raison, plus pratique, car dans un rapport de force il n'y a pas que des aspects juridiques, c'est précisément le fait que (en trois ans à la CNIL, j'ai pu le constater) la plupart des acteurs, y compris Américains, sont en train de comprendre que la protection des personnels est devenue un enjeu de compétitivité. Ce n'est plus pour eux une simple question informationnelle. Ils savent très bien que si jamais ils n'arrivent pas à garantir un certain degré de sécurité et de confidentialité et le respect d'un certain nombre de principes fondamentaux, à terme ils fragiliseront à tel point leur modèle qu'ils ne peuvent pas s'offrir ce risque. Une entreprise n'est pas là pour satisfaire aux demandes d'une autorité publique, elle est là pour faire du business et donc pour générer du chiffre d'affaires. Il y a une prise de conscience que si on ne tient pas compte de la vie privée dès la conception des produits, mais aussi tout au long de la vie, du traitement et de la relation commerciale, on est à moyen ou à long termes, ce qui veut dire à trois, cinq ou dix ans, le perdant de l'affaire. Toutes ces entreprises sont en train de revoir complètement leur stratégie en la matière et sans donner de nom, il y en a même qui ont essayé de faire de la publicité là-dessus et ont utilisé pour la première fois la protection de la vie privée comme un argument compétitif et publicitaire vis-à-vis de leurs clients, avec plus ou moins de chance temporelle par rapport à d'autres révélations qui avaient pu intervenir, mais très clairement elles en ont fait un argument. Donc, je ne suis pas sûr que le front soit aussi uni que cela, d'un côté et que le bouclier soit autant en bois, de l'autre.

Samuel GOYET (Doctorant –Celsa Paris Sorbonne)

Vous avez beaucoup parlé des rapports de confiance entre individus et entre individus et grandes compagnies commerciales, type Google, Apple, etc. Simplement, il me semble que la confiance dans les environnements numériques passe aussi par les interfaces et surtout les procédures techniques de protection des données. Je voudrais savoir comment la CNIL travaille avec les ingénieurs et les autorités qui créent des standards de certification type OS, SSL etc. qui font partie dans cet environnement là de la construction de la confiance techniquement parlant.

Edouard GEFFRAY

La CNIL s'est dotée en 2007, alors qu'à l'origine elle était une entité très juridique, conformément à une évolution des métiers parallèle à celle des problèmes rencontrés, d'un service de l'expertise qui n'a pas cessé depuis de s'étoffer. Donc aujourd'hui, on a systématiquement un double regard « expert techno » et « juriste » sur l'ensemble des demandes qui sont soumises, que ce soit des demandes de conseils, d'avis sur un dispositif de type biométrique, d'autorisation de mettre en place un fichier, etc.

La CNIL, via ses experts, participe à un certain nombre d'instances internationales de standardisation sur les normes Afnor, les normes ISO et tout ce processus de normalisation international. Elle apporte aussi son expertise en termes de conseils aux acteurs qui le lui demandent, que ce soit des acteurs qui font une demande ponctuelle ou des développeurs plus systémiques, précisément pour garantir un niveau optimal de protection en matière de données personnelles. La montée en puissance du « Privacy by design » fait que, de plus en plus, la CNIL incite les demandeurs à venir la voir au moment où ils conçoivent leur produit pour pouvoir vérifier avec eux s'il est « privacy-friendly », c'est-à-dire s'il respecte ou pas le cadre. Est-il suffisant en termes de sécurité, logique, physique, etc. ? En termes d'évolution, est-on capable de garantir cette suffisance tout au long de la vie du produit ?

Il y a évidemment à la CNIL une veille technologique qui lui permet de connaître les évolutions, notamment en termes de hacking, et qui fait que la CNIL est en relation avec l'ensemble de la communauté SSI et qu'elle interagit pour définir des règles et des standards qui soient suffisamment élevés et protecteurs sans pour autant non plus être trop restrictifs.

Jacques-François MARCHANDISE

On a choisi aujourd'hui de commencer par l'entrée que vient de présenter Edouard Geffray qui a parlé d'un point de vue de juriste, d'une autorité administrative indépendante qui traite des données personnelles. Naturellement, la question de la confiance n'est pas seulement celle de la confiance relative à nos données personnelles et des situations de défiance et d'inquiétude qui y sont souvent liées, mais il nous est apparu que c'était une façon emblématique d'entrer dans ce sujet de la confiance. On vient de l'entendre, la question de données personnelles incarne à la fois nos inquiétudes mais aussi nos ambitions de standards élevés de confiance, telles qu'Edouard Geffray les a mentionnées,

avec tout cet optimisme qu'il a pu renvoyer par rapport à cela et, dans le contexte de « *l'Humain au défi du numérique* », cela nous paraissait vraiment important d'aller dans ce sens.

Son intervention et les échanges qu'on vient d'avoir ont permis de commencer à aborder deux aspects significatifs, comme notamment la question de la confiance dans les systèmes et leur transparence plus ou moins relative, notre capacité à aller « ouvrir le capot » et à être confrontés à la complexité, avec la forte évolution qu'on a pu observer au fil des trois dernières années en la matière. Quand on a commencé à travailler à la FING sur la confiance en ligne, on se préoccupait beaucoup, à ce moment là, de la confiance dans le commerce et les services en ligne au sens large, mais à partir du moment où on entre dans un nombre d'objets connectés qui produisent des traces de façon significative, la question de la confiance dans les systèmes techniques s'en trouve renouvelée : elle n'est plus seulement celle qu'on avait avec les machines à voter, pour prendre cet exemple là.

Et puis, l'autre aspect significatif, c'est qu'on a abordé la question du caractère social, voire anthropologique, des relations de confiance et la question posée par Louise Merzeau autour de la maîtrise a bien situé ce questionnement là. On voit que la maîtrise juridique n'est pas forcément la maîtrise technique, qui elle-même n'est pas forcément la maîtrise dans un champ relationnel et, comme Louise Merzeau le soulignait, une partie de la confiance est en fait de l'ordre de la prise de risque et non pas de la réduction des risques. C'est cette ambivalence qui a été soulignée aussi.

Pour tout cet ensemble de raisons, l'intervention de Dominique Cardon peut nous permettre de dé-zoomer de la problématique des données personnelles. On lui a donc proposé d'intervenir parce qu'il fait partie des chercheurs et des sociologues qui, en France, ont beaucoup travaillé depuis quelques années autour des questions des réseaux sociaux et des relations sociales en ligne, avec tout un ensemble de travaux qui lui ont fait considérer les réseaux sociaux et les médias sociaux comme du terrain à part entière en matière de sciences sociales. On souhaitait aussi qu'il intervienne parce qu'il a également abordé les questions de la démocratie dans un ouvrage intitulé « *La démocratie Internet* », mais dans d'autres travaux également, où il a regardé la position des citoyens à l'égard des institutions, précisément entre eux et pas par rapport aux institutions, à leur autonomie en matière de pouvoir ; et enfin, parce qu'il s'est penché, à plusieurs reprises récemment, sur la question de la relation de confiance envers les systèmes techniques. Donc, sa vision panoramique sur ces questions sociotechniques de la confiance nous est apparue très précieuse à partager.

Dominique CARDON

Mon intervention va être très complémentaire de celle d'Edouard Geffray mais je vais être panoramique, très aérien, assez confus et surtout, je vais réutiliser un argument que j'ai déjà développé dans le séminaire de Louise Merzeau et Claude Mussou sur le débat sur le « Digital Labor » avec Antonio Casilli.

Pour un sociologue, le thème de la confiance est toujours intrigant parce que c'est massif : on ne sait pas trop par quel bout le prendre et d'une certaine manière, nos deux interventions disent bien qu'il y a toujours deux aspects dans la confiance :

- il y a l'institution, la régulation, la norme juridique,
- et puis, il y a la norme qui n'est pas juridique, qui est sociale, que sont les mœurs, le socle normatif des actions ordinaires, qui fait qu'on y va ou qu'on n'y va pas, qu'on prend des risques ou qu'on n'en prend pas, qu'on a des représentations favorables ou qu'on a des représentations défavorables des activités numériques

Personnellement, c'est cet aspect là que je voudrais essayer d'aborder, avec un angle d'entrée qui est (et c'est là que mon propos va être vraiment abstrait et un petit peu égotiste parce que c'est un problème de chercheur qui travaille sur le numérique depuis longtemps) le fait qu'Internet qui était « sympa », lorsqu'on travaillait sur Internet dans les années 2000/2005, n'est plus « sympa » aujourd'hui. Il y a un changement de climat dans l'opinion, et c'est pour cela que je me sers de ce changement de représentation comme témoin finalement d'une transformation des représentations et des attitudes à l'égard d'Internet, mais aussi un changement de représentation et d'attitude chez les chercheurs eux-mêmes.

Si on voulait mettre des dates, naturellement il n'y a pas de date dans les changements de climat d'opinion ou de représentation, l'affaire Edward Snowden serait sans doute le moment du retournement. Avec le développement des empires marchands, le retournement des États dans la régulation des réseaux, la massification des usages, Internet a profondément changé et a perdu son caractère de créativité un peu sauvage, un peu attractive, excitante qu'il avait eu à l'origine. Et c'est le point que je voudrais aborder dans l'argument que je vais essayer de tenir.

Chez les chercheurs qui théorisent Internet, ce changement de climat est absolument frappant. Dans les années 2000, le paradigme dominant était plutôt du type Gilles Deleuze-Félix Guatarri. C'était la force créative du réseau, des imaginations, la puissance d'agir des individus, cette capacité à s'émanciper, à fabriquer le monde, à faire exil aussi sur Internet de la société réelle qui avaient très fortement marqué. Aujourd'hui, ce n'est plus Deleuze-Guatarri, c'est Theodor Adorno, Max Horkheimer, l'École de Francfort, c'est la rationalisation, la domestication, l'aliénation,

« l'économisation » et ce sont des éléments de transformation du regard porté qui sont aussi dans les paradigmes de recherche, et je le dis avec un clin d'œil, mais ce sont parfois les mêmes qui ont changé de paradigme.

En fait, c'est ce retournement qui m'intéresse et que je voudrais interroger. Du point de vue de ceux qui analysent Internet, aujourd'hui il y a plutôt des raisons de porter un regard très critique sur tous les risques, toutes les transformations, déformations, altérations, aliénations, « économisations » dont Internet est aujourd'hui le vecteur, le support. Mais en même temps, je voudrais porter un regard critique sur la nouvelle critique qui monte.

On pourrait faire d'abord, un petit examen rapide de la transformation du champ intellectuel, c'était-à-dire qu'Internet était « sympa » pour les intellectuels quand le marché intellectuel, pour parler d'Internet, était extrêmement limité. Puis, à partir du moment où tout le monde commence à parler de co-conception, de partage, d'open, de crowdfunding, c'est-à-dire quand le discours des pionniers devient un discours d'entreprise, il est évident que les universitaires et les chercheurs vont laisser les entreprises recycler un vocabulaire usé pour basculer dans une critique beaucoup plus forte.

Ce qui m'interroge dans les nouvelles formes de la critique d'Internet, c'est « l'économisation » du discours sur les pratiques des internautes, ce qui d'une part laisse peu de place aux discours sociologiques et, par ailleurs, contribue à défaire les représentations qui s'étaient établies avec l'Internet des pionniers. A une question qui part de l'expérience vécue des personnes (*Pourquoi est-il sur Tinder ? Qu'est-ce qu'il fait ? Pourquoi est-il en train de poster sur Facebook ? Quel type de lien social cela engage-t-il ? Quelle forme de participation politique ?*), on substitue de plus en plus une interrogation « extérieure » à l'expérience du sujet : il pense qu'il est en train de construire son identité en partageant une pratique passionnée, mais en fait il travaille « gratuitement » pour enrichir les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon). On ne décrit plus l'expérience de l'internaute comme étant une pratique excitante, passionnée, produisant du lien social, formant de la participation politique, mais de plus en plus comme une pratique économique ou en tout cas entrant dans un cadre de description économique.

Sans trop m'attarder, mais c'est malgré tout le cœur de mes réflexions, je voudrais développer trois aspects de cette manière dont les transformations du numérique, et de l'Internet en particulier, ont contribué à la transformation de ces représentations intellectuelles de l'Internet, trois aspects qui sont à la fois différents et complètement associés, à savoir :

- la massification des usages qui me semble absolument décisive et importante, et toujours oubliée,
- le Digital Labor qui est le symptôme de ce discours : tout le monde travaille, on n'a plus des pratiques numériques de coopération, de coordination, de participation, mais en fait on travaille pour les GAFA. Au cœur de cette pratique de « l'économisation », on ne décrit plus des sujets de l'intérieur de l'expérience *je participe, je coopère, j'ai une activité numérique particulière*, mais on dit *il travaille pour les plateformes*. Un exemple qui m'a frappé, et qui est un peu à l'origine de cette réflexion, est celui des tricoteuses au sujet desquelles on dit *non elles ne sont pas en train de faire ce blog avec cette passion prenante qui les occupait jour et nuit et les mettait en réseau avec d'autres bloggeurs et bloggeuses, qui les faisait courir les magasins pour acheter des nouveaux produits ou échanger avec d'autres bloggeuses pour arriver à faire quelque chose de plus imaginaire et se faire voir des autres bloggeuses, non elles ne font plus cela parce qu'elles sont passionnées, que c'est une pratique d'amateur qui les motive*, mais il faudrait décrire cette action comme étant une action dans laquelle on travaille gratuitement pour Google ou la plateforme qui les occupait. C'est ce changement de registre descriptif qui n'est plus fait de l'intérieur mais de l'extérieur de l'expérience que j'appelle « *économisation des descriptions de la pratique* »
- l'aliénation qui est une composante adjacente à tout discours sur l'exploitation des internautes : s'ils font autre chose que ce qu'ils croient faire, il faut bien trouver une explication à cette cruelle méprise.

Sur la massification des usages

Il me semble tout d'abord, que dans les discours sur Internet, on oublie un fait majeur qui est un fait morphologique et démographique. L'internet des pionniers étaient sociologiquement une population incroyablement masculine, hyper diplômée, américaine et qui, de ce fait, a construit un modèle social et une représentation de la pratique de l'internaute qui a dessiné une figure type de la créativité, avec un individu qui est un individu que Robert Castel appelait un « individu par excès », c'est-à-dire un individu « individualisé », celui qui s'est détaché de toutes les contraintes, qui n'écoute pas les médias pour se faire son propre point de vue, qui est un vrai flâneur, qui sait naviguer parce qu'il a une curiosité aiguë, qui est constamment ouvert à l'altérité et aux autres et qui, dès qu'il écrit un mot, poste une photographie, etc., est drôle, pertinent, intéressant, etc.

Je caricature mais je pense qu'une partie de l'imaginaire des communautés, de la participation sur Internet, s'est beaucoup construite sur cette idée que cet individu, au centre de nos représentations positives de l'Internet, était un

« individu par excès ». La réalité de l'Internet et de sa grande réussite (je pense qu'on devrait s'en féliciter plutôt que de s'en plaindre) est que ce modèle-ci qu'ont inventé ces pionniers a incroyablement réussi : il a réussi à se massifier et donc à se démocratiser pour devenir aussi une pratique populaire, ordinaire, faite par 41 % de l'humanité (si j'en crois des chiffres toujours improbables) et la pratique de l'échange, de la production de soi sur l'Internet s'est considérablement développée. Ce seul fait morphologique devrait à lui seul nous interroger très fortement.

Ce processus de massification ne s'est pas fait comme dans toute l'histoire des médias sur le modèle producteur/lecteur mais sur le fait que les récepteurs écrivent aussi. Ce qu'ils écrivent, ce sont des statuts Facebook qui leur ressemblent mais l'idée de l'asymétrie entre celui qui produit et celui qui reçoit ne s'est pas reproduite dans le processus de transformation morphologique dont Internet a été l'objet. Si j'insiste beaucoup là-dessus c'est parce qu'aujourd'hui, beaucoup de ceux qui déplorent le nouvel Internet ne cessent (je le dis de manière brutale et cela nécessiterait sans doute plus de nuance) de manifester une sorte d'inconscient social de mépris de classe à l'égard des nouveaux usagers. Dans cette manière de considérer que le Like de Facebook n'est pas un vrai poste de blog, ou cette magnifique créativité des commentaires et des communautés héroïques de l'Internet des pionniers, de considérer que Liker est un geste automatique, idiot et simple, on a derrière cela, toute une série de représentations, sur le fait que ce sont aujourd'hui des gamins des milieux populaires qui utilisent des outils participatifs, certes à faible coup d'engagement cognitif, mais toujours avec cette idée de s'exprimer, d'interagir et de participer. Simplement, du seul fait des propriétés sociales de ces nouveaux publics, on appelle cela du bavardage, du LOL, de l'exhibitionnisme, etc. Les flâneurs, « individus par excès », pensent que les nouveaux publics ne sont pas vraiment « individualisés » : ils sont mimétiques, conformistes, triviaux, etc. Ce sont des « individus par défaut », pour reprendre la terminologie de Robert Castel.

Certes ils usent de technologies qui leur permettent de faire des choses assez semblables (*partager, échanger, se mettre en réseau, accéder à de nouvelles ressources*), mais ils le font dans des conditions et surtout avec des formes de vie qui sont jugées et souvent disqualifiées dans beaucoup des nouveaux discours critiques. Sans trop insister, je retrouve beaucoup sur cette question les propos tenus par Jacques Rancière, c'est-à-dire qu'en fait on leur reproche de faire un mauvais usage de la liberté que les pionniers leur ont donnée. Mais, ces discours disqualifiants me semblent aujourd'hui être très présents à l'égard des nouvelles formes participatives à faible engagement cognitif qui sont proposées dans ces services.

Le paradoxe (évidemment ennuyant), c'est que ce sont les plateformes commerciales qui ont construit un design d'interfaces et d'applications permettant d'accueillir des nouveaux publics et non pas les communautés du logiciel libre ou de Wikipédia qui ont facilité cette entrée des nouveaux publics, avec des interfaces qui soient des interfaces permettant d'accueillir les nouveaux publics. Je sais bien que la démographie des usages ne fait pas la démocratie, mais si on n'a pas une volonté d'accueillir tous les publics, même ceux qui n'ont pas les mêmes propriétés sociologiques que les pionniers, je crois qu'on a un peu perdu la démocratie en chemin.

Sur le « Digital Labor »

Le deuxième aspect qui me sert de clé de lecture de ces transformations des représentations, c'est le thème du Digital Labor qui a évidemment une importance cardinale (je ne cherche pas du tout à en critiquer l'importance) mais qui est typiquement une approche d'économiste. Les GAFAs ont une économie et produisent de la valeur de façon assez originale. Ce sont des marchés bifaces : ils utilisent nos données pour les revendre aux publicitaires. Le système est beaucoup plus sophistiqué qu'avant mais c'est le même que celui de la radio. Et, ils produisent de la valeur avec ce système là : on pourrait dire que celui qui écoute la radio travaille pour RTL. Mais simplement, là c'est devenu un thème complètement central, c'est-à-dire que l'internaute ne cesse à travers son clic, à travers chacune de ses actions, d'être décrit comme travaillant pour les plateformes.

C'est devenu un élément central dans beaucoup de débats intellectuels sur ces questions et cela procède d'une « économisation », d'une manière de décrire les activités des internautes comme étant une activité sous-tendue par une motivation extrinsèque, plutôt que par une motivation intrinsèque. Cette distinction est souvent faite par les économistes, Jean Tirole notamment.

Quand on dit motivation intrinsèque, on dit que l'objectif de mon action est interne à mon expérience, et donc prendre du plaisir à écrire un blog signifie que mon objectif est à l'intérieur même de mon expérience présente. Et puis, une motivation extrinsèque, c'est agir pour obtenir quelque chose qui n'est pas dans mon expérience, comme typiquement gagner de l'argent : j'agis non pas parce que je prends du plaisir, mais j'agis parce que j'ai une motivation externe, extrinsèque, qui va motiver mon action. Les économistes évidemment sont plutôt du côté de la motivation extrinsèque et pour eux la motivation intrinsèque est un problème. Ce qui m'a toujours beaucoup frappé dans l'histoire du Web, c'est que pour un économiste très standard, le Web est un mystère et l'a toujours été : pourquoi ces gens passent-ils autant de temps bénévolement, gratuitement à remplir des pages Web, à documenter des sites, à rédiger Wikipédia, à nourrir leur blog, à faire des collections de photographies, de contenus de toute sorte ? Qu'est-ce qui les motive ? Et,

pourquoi coder du logiciel libre alors qu'ils sont salariés à plein temps dans une entreprise de logiciels pour avoir un salaire (motivation extrinsèque) et qu'ils continuent à coder la nuit bénévolement (motivation intrinsèque), parce qu'ils sont membres d'une communauté qui les attire et les fait agir de telle ou telle manière? Les économistes avaient trouvé un argument sophistiqué (Jean Tirole, prix Nobel d'économie) qui était de dire *la motivation intrinsèque permet d'envoyer des signaux à la communauté en montrant qu'on avait de la réputation, qu'on pouvait ensuite vendre sur le marché du travail pour se faire recruter par une bonne entreprise*. Il y avait donc une sorte de système d'exportation de la réputation interne, liée à la motivation intrinsèque, vers la motivation extrinsèque.

Mais, il me semble que ce qui a été au cœur de l'Internet, des premiers récits que les sociologues, philosophes, anthropologues ont fait de l'Internet, c'est un modèle plus ou moins lié au modèle du don : ce n'est pas exactement le modèle du don, mais c'est un modèle lié autour de l'idée que si on agissait sur Internet, si on s'engageait dans le monde numérique, c'est parce qu'on acquerrait cette sorte de motivation qui est à la fois intrinsèque et extrinsèque et qui produit du prestige, de la réputation, de la reconnaissance ; ce qui faisait la valeur de la communauté, c'est le fait de recevoir de la communauté des signaux qui nous attribuent des qualités qui vont nous conférer une sorte d'estime de soi, qui vont construire l'estime de soi des internautes dans le regard que porte la communauté.

J'ai un peu insisté sur ce point parce qu'il me semble aujourd'hui que les transformations de l'Internet et les transformations des représentations de l'Internet mettent en crise fortement ce modèle sur trois points au moins :

- le premier point, c'est que, dans le modèle initial de cette motivation par la reconnaissance intrinsèque des internautes, il y avait une sorte d'économie globale du Web qui était de dire (Michel Gensollen l'avait très bien montré au début des années 2000) que le Web bénévole produisait des externalités positives sur le Web marchand et que donc, si les entreprises avaient intérêt à créer des sites marchands sur le Web, c'était parce qu'il y avait tellement de contenus amateurs que les gens allaient voir, qu'en allant voir le contenu amateur, de temps en temps les entreprises pouvaient capturer un peu de clients.

Cette idée des externalités positives a joué un rôle central dans toutes les premières descriptions faites de l'Internet, chez Yann Moulier-Boutang par exemple de façon très explicite. Or, il me semble qu'il y a eu un changement majeur dans l'économie globale du Web avec sa massification : aujourd'hui, ce ne sont plus les pionniers qui produisent une externalité positive, ce sont les milieux populaires de Facebook, de ses pages, de ses réseaux sociaux. Les publicitaires, ou les sites marchands ne vont pas sur Internet parce qu'il y a quelques blogueurs experts qui ont produit de bons contenus intéressants, qui autrefois produisaient de l'externalité positive que le marché pouvait capturer ; aujourd'hui, ce qui produit de l'externalité positive à l'égard du marché, ce sont les millions et les millions de pages Facebook, de conversations de ces nouveaux publics de l'Internet.

Je pense que cette transformation dans l'économie globale des externalités positives a joué un rôle important. Les pionniers défendaient vigoureusement un modèle de désintéressement bénévole et gratuit quand c'était eux qui produisaient les externalités positives à l'égard du marché, leur meilleur ennemi. Mais, maintenant que les externalités positives que cherche à capturer le marché sont produites par les nouveaux publics et non plus par eux, ils veulent se faire payer.

- le deuxième point, c'est que dans l'action d'obtenir de la reconnaissance de la communauté, on avait quelque chose de très particulier dans l'économie du prestige (c'est quelque chose qui a été aussi beaucoup travaillée) : c'est le fait qu'être reconnu par sa communauté n'est pas une valeur extrinsèque parce qu'on ne poursuit pas le prestige en lui-même (le prestige est un sous-produit de l'activité qui nous fait être reconnu par les autres). Mais, avec le développement du Web social et avec celui des compteurs, des métriques et de tout un ensemble de calculs qui sont venus se glisser dans les interfaces du Web, le fait que les internautes soient devenus calculateurs, et véritablement calculateurs, que la réputation même soit devenue l'objet d'une stratégie, est de plus en plus présent chez une petite fraction des internautes, mais ceux qui sont les plus visibles et les plus en vue, ceux qui cherchent à obtenir de meilleurs nombres de Followers, de Retweets, ceux qui cherchent à construire leur réputation. L'idée qu'il y ait un ethos calculateur présent dans les comportements des internautes est devenue assez explicite et donne une porte d'entrée à une lecture économique au sens du calcul coût/bénéfice.
- le troisième point, celui sur lequel j'ai le plus travaillé, c'est qu'il y a une fragilisation des outils de l'intelligence collective qui avaient été fabriqués et donnaient d'une certaine manière la représentation positive qu'on avait de l'Internet des pionniers, qui était de dire que les actions individuelles dans la communauté étaient transformées (on pourrait parler même d'une transsubstantiation) par des mécanismes d'intelligence collective qui représentaient la communauté, mais qui n'étaient pas la somme des actions de chaque individu. Il se produit dans les mécanismes d'intelligence collective un véritable phénomène de transformation, de médiation, de déplacement de chaque action individuelle pour en faire un produit collectif qui est plus que la somme des parties. Ces outils d'intelligence collective sont extrêmement différents et divers (il faudrait en faire

toute la liste mais je n'ai pas le temps) mais parmi eux il y a les algorithmes. Par exemple, le Page Rank est un formidable instrument de transformation des actions individuelles en quelque chose de collectif qui rend un service à tous. On a besoin de la connaissance de chacun et de l'ensemble des sites pour ensuite produire un résultat collectif qui soit « intelligent ».

Il faudrait sans doute argumenter plus que je ne le fais ici, mais ce à quoi on assiste aujourd'hui dans les transformations des représentations de l'internet, c'est qu'on ne pense plus, ni les utilisateurs ni les intellectuels qui travaillent sur ces questions, les outils d'intelligence collective comme étant précisément des outils d'intelligence collective, comme le faisait Yochai Benkler qui a construit l'ouvrage qui me sert de base pour décrire le premier Internet, à savoir « *La richesse des réseaux* » en référence à « *La richesse des nations* » d'Adam Smith. Aujourd'hui, l'intelligence collective a été appropriée par les GAFA pour faire du profit. On ne pense plus qu'un algorithme sert à produire du commun, on pense qu'un algorithme sert à produire des revenus pour les grands opérateurs des plateformes. Cela vaut pour les algorithmes et pour beaucoup d'autres choses, mais je ne vais pas plus détailler.

Sur l'aliénation

Le discours du Digital Labor consiste à dire, puisque l'internaute travaille pour les plateformes, il faudrait rémunérer l'internaute. Et c'est là que le débat se complique parce qu'il y a beaucoup de solutions de rémunérations possibles dont certaines me semblent intéressantes, quand elles sont collectives ou de l'ordre d'une redistribution globale version revenu minimum, même si elles restent malgré tout très hypothétiques dans leur construction ; en revanche, ces revendications me semblent inquiétantes lorsqu'elles viennent installer un partage entre ceux qui recevraient de l'argent pour leurs données parce qu'ils ne produisent pas de contenus créatifs (et cela pose un problème redoutable de patrimonialisation de la donnée) et ceux seraient payés pour leurs contenus créatifs, ce qui réinstaurerait un partage du type du modèle qui est en jeu chez Jaron Lanier¹.

Une fois posée cette question, il y a tout un ensemble de discussions qui, à mon avis, fragilisent beaucoup la question des représentations sur l'Internet, ou du moins la mettent en débat, qui est de dire : si les internautes massifiés ont des pratiques coopératives qui ne sont pas des vraies pratiques coopératives et qui ne sont pas à la hauteur des pionniers, si par ailleurs les internautes sont aujourd'hui des agents calculateurs sur le Web, qui travaillent par ailleurs sans le savoir pour les GAFA, il faut qu'il y ait une théorie de l'aliénation, c'est-à-dire qu'il faut expliquer pourquoi les gens font une erreur si navrante sur le sens réel de leurs activités. Ils pensent qu'ils participent à une communauté « tricot », mais en fait ils travaillent pour Google. Il me semble qu'il y a là un débat trop long à engager ici, sur le fait que le grand moteur des discours critiques sur Internet est de réanimer des motifs foucauldien sur le sujet qui, d'une certaine manière, serait habité, traversé par les nouvelles formes du capitalisme cognitif et qu'on ferait finalement de l'argent de ses sentiments, ses pensées, ses désirs et qu'au-delà même des composantes habituelles de l'exploitation capitaliste du travail, c'est finalement la subjectivité même de l'internaute qui serait agrippée par ces nouvelles formes de capitalisme.

Je ne veux pas entrer spécifiquement dans ce débat mais un des points qui m'intrigue beaucoup, et je vais conclure là-dessus, c'est cette tension qui s'est mise en place dans la définition de l'internaute et dans beaucoup des débats actuels, entre un internaute créatif, flâneur, libéré des contraintes, et un internaute prisonnier, assujetti, domestiqué. On est prisonnier d'un dilemme qui est lié à notre conception de l'individu contemporain, selon laquelle d'un côté, il évalue tout à l'aune d'une conception mythologique de l'autonomie du sujet et de l'autre, en pratique il est enserré dans un réseau de plus en plus dense de contraintes, qui sont aussi des opportunités, qui lui donne une marge de manœuvre et de détachement plus grande. Du point de vue des descriptions sociologiques auxquelles je suis attaché, on fait une erreur sur la manière dont on n'est pas si libre que cela, mais on n'est pas non plus si contraint dans le nouvel espace numérique. C'est plutôt entre les deux qu'il faudrait arriver à mieux décrire la nouveauté des usages. Ceci est très présent, me semble-t-il, dans deux des questions qui sont au cœur de la notion de confiance :

- dans celle de la privacy qui a été abordée précédemment. On a toujours ce fameux paradoxe de la privacy, c'est-à-dire que les craintes augmentent, les représentations augmentent, la vision négative du monde numérique « *surveillance étatique, surveillance interpersonnelle et surveillance par les grandes entreprises* » est présente dans la conscience des individus qui continuent malgré tout à s'exposer, à livrer des données même si, dans leurs pratiques, des pratiques leur donnant un peu faussement un sentiment de maîtrise et de contrôle sont en train d'augmenter. Il faudrait sans doute des enquêtes plus précises, mais on voit bien qu'on a là un individu beaucoup plus complexe dans cet arbitrage étonnant entre le fait qu'il sait que c'est dangereux mais qu'il continue à prendre le risque, comme nous le décrivaient les modèles que j'ai mentionnés précédemment,

¹ *Who Owns the Future?*, San Jose : Simon & Schuster, UK : Allen Lane, 2013

- et naturellement, dans celle des algorithmes. On a des utilisateurs qui peuvent être très critiques sur l'idée d'être dominés par des machines, que leurs choix leur soient prescrits, que l'algorithme (qui est un peu une fiction) devine leurs désirs (il devine des petites choses mais pas forcément énormément de choses), mais leur crainte d'une conduite, d'une prescription très présente ne les empêche pas non plus, dans l'usage, d'être dans un assemblage et un couplage assez fort avec ces machines et ces systèmes, notamment parce que ces utilisateurs disent que cela rend des services. Il y a donc une sorte d'arbitrage qui se joue entre ces deux questions.

J'ai été un peu désordonné mais je conclus là-dessus en espérant que cela nourrira la discussion. Je vous remercie.

Jacques-François MARCHANDISE

Merci beaucoup de ce panorama très argumenté et pas du tout désordonné en réalité, la pensée se suit assez bien si on prend des notes un peu structurées.

Echanges avec la salle

Antoine ARJAKOVSKY (Pôle de recherche, département Société, Liberté et paix)

J'ai été très intéressé par tout ce que vous avez dit et pour revenir sur la critique de l'Internet qui se développe aujourd'hui, ce paradigme dont parlaient Theodor Adorno et Max Horkheimer, je voudrais dire deux choses.

La première concerne un article paru cette semaine dans Le Figaro qui expliquait à partir des connexions Internet, quelles étaient les personnalités les plus importantes de l'Histoire, selon deux méthodes de classification. L'article disait pour une méthode de classification, celui qui arrive en tête est Carl Von Linné, le naturaliste suédois, l'homme le plus important de l'Histoire, plus encore que Jésus-Christ etc., et pour l'autre méthode, celle qui arrive en tête est Madonna. Il me semble qu'il y a là matière à faire une critique de cette intelligence collective et de ces différentes formes de classement qui sont, d'une certaine façon, justifiées puisque pour Carl Von Linné, c'était lié au fait qu'il a classifié toutes les plantes et donc à chaque fois qu'on fait référence à une plante ou à une espèce végétale, on fait nécessairement référence à son type de classement.

La deuxième n'est pas une critique directement d'Internet, mais une réaction à ce que vous disiez à propos des comportements individuels et du besoin de reconnaissance. C'est vrai qu'il y a un besoin de reconnaissance mais Internet est le reflet de notre société, dont Paul Ricœur disait dans son dernier ouvrage que s'il fallait la comprendre c'était à travers justement ce paradigme de la reconnaissance, avec le parcours de la reconnaissance. Je me souviens avoir entendu un jour Jean-Baptiste de Foucauld discuter cette thèse de Paul Ricœur et dire *est-ce que ce ne serait pas finalement le reflet de notre société individuelle qui a perdu le sens de la reconnaissance divine ? Et n'a-t-on pas besoin de reconnaissance parce qu'on a perdu finalement le lien avec cette reconnaissance divine ?* Bien sûr, il y a dans cette idée une dimension un peu théologique, mais ce besoin d'une reconnaissance humaine est un reflet de notre société individualiste, me semble-t-il.

Dominique CARDON

Sur la première remarque, je ne connais pas l'algorithme que vous évoquez, mais finalement c'est assez logique qu'un système de classement « classe » Carl Von Linné ! Il faudrait savoir comment l'algorithme a été réglé mais là, on est vraiment dans des jeux, de la Data, qui ne sont pas forcément les outils d'intelligence collective dont je parlais, qui sont plus des mélanges d'humain et de Data dans lesquels, par des systèmes de notation croisée et d'appréciation mutuelle, on va produire au sein d'une communauté des gens à qui on va accorder un crédit particulier parce qu'ils ont été actifs et reconnus par d'autres.

Sur la reconnaissance, vous avez raison mais je ne saurais pas répondre sur la transformation historique qui est mentionnée par Paul Ricœur, mais le thème de la reconnaissance est central aujourd'hui et dans beaucoup de travaux passionnants sur Internet (je pense à ceux de mon ami et collègue Fabien Granjon) parce que via Paul Ricœur, mais surtout via Axel Honneth qui en a fait sa théorie majeure, la reconnaissance est un thème qui devient assez important.

Mais, je crois aussi que ce qui s'est transformé dans la crise de confiance dans l'Internet, c'est qu'on avait effectivement, dans les formes de reconnaissance qui étaient celles des systèmes de points de karma de Slashdot ou bien de la communauté de Wikipédia, quelque chose de l'ordre de mécanismes de confiance et d'attribution d'autorité. Aujourd'hui, dans la critique qu'on fait de la reconnaissance, il y a l'idée qu'elle est devenue une sorte de désir du sujet

contemporain d'être constamment en attente de validation de la part des autres. Donc, on voit très fréquemment apparaître chez les deux publics que j'ai très caricaturalement constitué, cette idée que les « individus par excès » étaient reconnus parce qu'ils avaient montré leur autorité à leur communauté et que les « individus par défaut » eux ont tellement peu de consistance personnelle qu'ils sont constamment en quête de la reconnaissance des autres pour exister. Donc, on sent bien que ce discours est un implicite assez présent dans beaucoup des discours sur la reconnaissance. Mais, évidemment ce n'est pas un discours que je partage.

Ludovic PERAN (Etudiant – Ecole d'Economie de Paris/ESCP Europe)

Je travaille en économie, sur l'économie collaborative, et je ne suis pas un spécialiste de la sociologie. Je voudrais donc savoir si vous avez quelques noms exemplaires, ou quelques livres connus, qui montreraient ce changement de paradigme entre la vision des années 2005 d'un Internet « sympa » et ce passage à une sorte de méfiance à l'égard d'Internet ? Pourriez-vous citer un auteur qui serait le symbole de ces deux visions ?

Et puis, au sujet des motivations intrinsèques et extrinsèques, je voudrais attirer votre attention sur un article de Yann Algan et Jérôme Hergueux qui va paraître bientôt dans une revue d'économie, mais que j'ai déjà pu lire : c'est la première fois qu'ils font de l'économie comportementale pour voir quels sont les impacts de chaque type de motivation et ils ne renient pas du tout, ni un type ni l'autre. Ils montrent tout simplement que chaque type de motivation entraîne des comportements bien distincts et différents.

Dominique CARDON

C'est difficile de donner des noms, j'ai des exemples en tête mais ce n'est vraiment pas une affaire d'individus mais plutôt d'argumentation intellectuelle.

Sur les travaux d'économie expérimentale, je ne les connais pas, mais par rapport à Jaron Lanier, si on se met à rétribuer les internautes puisqu'ils travaillent pour les GAFAs et pour rétablir la confiance, rétribuer les internautes avec des micro-paiements par exemple est vraiment un modèle d'économisation et d'individualisation complète du Web. Cela conduit à la même erreur que celle qui a été faite pour les données : c'est croire qu'individuellement les données ont de la valeur, ou que les productions individuelles ont de la valeur, alors que précisément c'est par l'effet de transformation et de comparaison aux autres données qu'elles en ont. Si Google est intelligent, ce n'est pas parce que vous lui avez donné quelques clics, cela lui est égal, il pourrait avoir quelqu'un d'autre, c'est parce qu'il en a des milliards. C'est l'effet collectif qui produit la valeur, mais la valeur unitairement est quasi nulle. Dans l'idée de rétribuer les actions des internautes puisqu'ils travaillent pour ces plateformes, il y a ce que les gens de l'économie expérimentale appellent un « crowding out », c'est-à-dire que si on se met à rétribuer des gens pour une action qu'ils faisaient pour des motivations intrinsèques, ils vont arrêter de la faire ou ils vont la faire moins bien. Le don du sang est un exemple classique d'effet d'éviction : si on se met à payer les gens qui donnent du sang, on aura moins de donateurs car ceux qui le donnaient, parce qu'ils avaient un sentiment de partager quelque chose avec la communauté, vont sentir que leur geste perd de sa signification.

Jacques-François MARCHANDISE

Cette question est vraiment au cœur de cette aventure de l'Internet « sympa » ou « pas sympa », avec le sentiment que Dominique Cardon a interrogé sérieusement les dynamiques du *don contre don* qui produisent toujours une quantité assez considérable de la valeur. L'interprétation que j'en ai est que cette question est aussi liée au centrage sur l'individu.

Pour revenir à cette lecture où l'individu se retrouve à la fois un peu seul au monde et au centre du monde, on n'est pas à mon avis dans le même paradigme que celui évoqué par Dominique Cardon autour de *la force des liens faibles* appliquée à l'Internet, c'est-à-dire de lectures plus collectives, ou dans ce qui a été mentionné dans certaines interventions autour du « entre pairs ». L'entre pairs est un des points capitaux mentionné par Dominique Cardon dans le « don contre don ». C'est l'inquiétude qu'on peut avoir sur le calcul, l'irruption du calcul dans un « don contre don » qui par définition doit calculer le plus mal possible et doit être assez approximatif, dans le déséquilibre, l'endettement réciproque qui dans une lecture anthropologique fabrique les civilisations. C'est mon étonnement sur la focale « individu ».

Dominique CARDON

J'ai essayé de décrire des discours que je ne partage pas. Je l'ai peu développée à la fin de mon intervention, mais mon idée est que le discours d'économisation vient à partir d'une lecture très individualisante des comportements et de ce fait, il oublie cet individu relié, assemblé, composite, cet « individu-communauté » qui était en fait au cœur de la description de ses pratiques sociales. Je crois qu'un des cœurs et des motifs de cette lecture individualisante, au-delà de

ce que j'ai essayé de décrire, est dans l'idée d'autonomie individuelle. On partage tous cette idée là : on veut être des individus « individuels », pleinement autonomes et, si un algorithme nous prescrit quelque chose, on a l'impression d'être aliéné et contraint. C'est cette définition de l'individu qui fait qu'on oublie la dimension beaucoup plus assemblée, collective, reliée, entremêlée de l'individu qui ne cesse de composer et d'articuler ses actions et ses désirs à un environnement d'artefacts techniques.

Yves WINKIN (Chargé de mission Stratégie - CNAM)

Je voudrais juste faire allusion à ce livre très récent de Michel Lallement « *L'Âge du Faire. Hacking, travail, anarchie* » (2015). Je me demande si ce livre n'est pas un contre-exemple de votre analyse puisqu'il est plutôt dans une représentation joyeuse des hackers, alors que c'est un ouvrage récent et que son terrain date d'il y a deux ou trois ans. A moins que vous ne me disiez qu'il s'agit d'un terrain trop circonscrit à la Californie. Je voudrais avoir votre sentiment.

Dominique CARDON

C'est un livre très intéressant parce qu'il propose une vraie description ethnographique des FabLabs, des Hacklabs de San Francisco et son enquête principale porte sur le Hacklab le plus libertaire de San Francisco dans lequel on a une population de trentenaires (des gens de 30-40 ans) qui sont évidemment des hackers héros de la première génération, qui la symbolisent et la manifestent par tous leurs pores. Cet univers social qui connaît aujourd'hui un regain de mode, à travers le développement des FabLabs, des imprimantes 3D, du retour du do it Yourself, etc. On sent bien qu'il y a dans nos sociétés quelque chose qui renoue de façon très claire avec ce mouvement là.

Jacques-François MARCHANDISE

J'aurais la même lecture par rapport au terrain sur lequel travaille Michel Lallement : en ce moment, dans le champ des FabLabs, des nouveaux outils de fabrication numérique, à mesure qu'ils s'étendent, on voit apparaître des distinctions, la question étant de savoir si tout un chacun va être capable de modéliser en numérique, d'être designer, d'être concepteur. Je remercie Dominique Cardon pour la clé de lecture qu'il vient d'installer et qui produit une focale supplémentaire. Aujourd'hui, je connais de jeunes chercheurs qui commencent à remarquer ce clivage entre ingénieurs et techniciens, entre spécialistes et grand public qui vient dans ces nouveaux lieux du « faire ». D'un côté, on suppose qu'il va y avoir une massification de ces nouvelles pratiques du « faire » et de l'autre côté, on voit comment les enjeux de la présence sur les espaces de reconnaissance, que ce soit Thingiverse, qui est le Wikipédia des objets, ou des espaces plus spécialisés ou plus pointus, sont des enjeux de reconnaissance fondés sur la distinction. Ceci intéressant car une partie de ce qui se passe dans l'environnement étudié par Michel Lallement est de l'ordre des « classes créatives ».

Dominique CARDON

Il le dit d'ailleurs très bien parce que Noisebridge est ce Hacklab libertaire mais il y a d'autres Hacklabs qui sont des incubateurs de start-up qui ont une logique très différente.

Jérôme LACAÏLLE

Est-ce que vous seriez d'accord pour dire que, dans le risque d'aliénation que vous avez décrit, il y aurait deux éléments :

- le premier élément, autour du thème de la gratuité : c'est un mot que vous n'avez pas utilisé mais j'ai senti qu'il était sous-jacent à pas mal de vos propos, c'est-à-dire qu'avec le développement de l'Internet, de la relation numérique, la part du gratuit est en train de s'étioler considérablement, notamment dans le cadre des relations humaines, parce que finalement ce qu'on enseigne à longueur de temps, avec les algorithmes et les modèles prédictifs, est que si vous êtes un bon être numérique, vous n'entrerez plus jamais en relation par hasard et quand bien même vous entreriez en relation par hasard, cette relation serait encore une donnée et cette donnée pourrait être stockée et constituer demain une information exploitable. Ce recul de la gratuité est quelque chose qui, anthropologiquement et sur la façon dont les individus déterminent leur propre identité, pourrait sans doute avoir des conséquences très importantes.
- le deuxième élément, autour de la perte de sens : tous ces algorithmes ne s'interrogent absolument pas sur le *pourquoi* de tel ou tel comportement de masse ; c'est pour cela que, lorsqu'on parle d'intelligence collective, on peut douter un peu du caractère intelligent de phénomènes collectifs qui sont retracés sur l'algorithme, mais à la limite l'algorithme s'en moque parce que, ce qui importe pour l'algorithme, ce n'est pas *pourquoi* mais c'est *ce qui se passe* exactement quand on arrive à trouver qu'il y a des corrélations entre tel et tel comportement.

Dominique CARDON

Ce serait très long et compliqué de répondre mais je ne suis pas tout-à-fait certain d'être d'accord. Il ne faut pas entendre la gratuité par la rémunération mais par l'acte libre, c'est dans ce sens là qu'elle s'appréhende. Il me semble qu'on est toujours en train de faire reproche aux actions des internautes de ne pas être absolument libres, notamment sur le thème de la gratuité. Cela fait partie de nos représentations collectives, et je pense que c'est une représentation qu'il faut maintenir, choyer, soutenir ; mais, d'un point de vue sociologique, c'est une pure fiction. Cette idée qu'on serait dans nos rencontres, dans nos vies, dans nos choix musicaux, éditoriaux, amoureux, etc., constamment ouvert à tous les possibles, cette sorte d'individu cosmopolite qui serait ouvert à tous les possibles, en attente de la diversité du monde, fait partie de notre représentation de l'individu contemporain et de ce qu'il devrait être. Je prends toujours pour cela l'exemple merveilleux des situationnistes qui faisaient des expériences de cartographie, en particulier l'expérience très belle de Guy Debord sur la dérive urbaine : c'était de se balader à Paris avec une carte de Londres, et donc vous êtes à Paris et vous devez aller à Westminster et puis, vous tournez à droite à gauche, à droite à gauche et là, effectivement vous n'allez pas prendre le chemin de d'habitude ! Mais ce que disent les sociologues, c'est qu'on prend toujours les mêmes chemins et que, même quand on croit qu'on est en train de flâner poétiquement, en fait on continue à prendre des chemins culturellement orientés.

Je pense qu'il faudrait qu'on continue à maintenir cette représentation parce qu'elle est très belle et très poétique, mais si on veut être réaliste, il faut accepter le fait qu'on est canalisé, traversé, guidé par toute une série de choses qui font qu'on va s'orienter dans telle ou telle direction et que si on n'avait pas d'algorithmes pour naviguer sur le Web, en fait on aurait l'impression de se noyer dans la diversité du Web, mais en réalité on ne verrait rien, que des choses inutiles qui ne vous correspondent pas, ne vous intéressent pas, etc. Cette idée qu'on pourrait vivre sans un environnement qui structure en partie nos orientations, nos choix, etc., est une fiction qu'on aime encourager mais qui n'est pas très réaliste. Une approche plus « réaliste » serait de prendre l'individu avec l'ensemble des répertoires, des systèmes, des assemblages qui font qu'on est plutôt guidé, orienté dans telle ou telle direction. Sur Internet, l'air de rien, et on lui en fait souvent reproche, on rencontre des gens qu'on ne devrait pas rencontrer, on lit des choses qu'on ne devrait pas lire, etc. On est peut-être canalisé, nos choix sont peut-être réduits, il n'y a peut-être plus de gratuité, mais ce que craignent les parents c'est précisément que leurs enfants aient une navigation inopportune. Donc, personnellement je suis plutôt dans un entre deux sur ces questions.

Sur la perte de sens, je ne voudrais pas être trop long pour répondre. A l'égard des outils calculatoires qu'on appelle les algorithmes, on reproduit un modèle et donc une critique qui est celle du journaliste et du gate-keeper, c'est-à-dire qu'on considère aujourd'hui que les algorithmes trient l'information pour nous, comme le faisait le journaliste du Monde autrefois, et donc on prête à la machine, à la technique, un jugement substantiel et intentionnel : si la machine nous a dit cela c'est parce qu'elle veut qu'on fasse cela, ou alors que derrière, l'ingénieur qui a codé l'algorithme veut qu'on fasse cela. La réalité d'un algorithme c'est que ce sont des procédures calculées et vous avez raison, les calculateurs sont « idiots ». Les gens qui les fabriquent le disent : c'est une série de procédures calculées et la procédure calculée donne une approximation, elle est procédurale et pas substantielle, une approximation qui n'a aucune signification substantielle mais en revanche elle a, dans les procédures qu'elle a choisies, fait un certain nombre de choix qui sont par contre très réfléchis sur la manière de mettre en ordre l'information.

Je pense que, dans la culture numérique contemporaine, on a encore beaucoup de mal à considérer que si l'algorithme nous dit cela ce n'est parce qu'il veut nous faire faire cela, mais parce qu'il met en œuvre une procédure d'estimation statistique qui dit que, peut-être, cette chose là est adaptée à notre comportement habituel.

Milad DOUEIHI

Je crois qu'on comprend très bien, mais il y a un degré d'anthropomorphisme, d'intentionnalité qui est associé à ce que l'algorithme produit et c'est ce qui fait problème et à mon avis va dans le sens de cette notion de la subjectivité, que ce soit avec une grille de lecture de Foucault ou autre.

En écoutant le parcours qu'a fait Dominique Cardon (qui n'est pas bien sûr son propre discours mais qui n'en reste pas moins très important), je suis frappé par cette lecture très française, d'une certaine époque et qui se traduit dans un écosystème assez particulier. Quand on regarde de l'autre côté de l'Atlantique, il y a quelques intellectuels américains qui ont cet héritage, si je puis dire, mais il y a aussi d'autres discours développés. Ce qui est intéressant à observer, c'est ce besoin de retour en arrière. Je suis frappé par le fait que l'École de Francfort, que ce soit du côté de Walter Benjamin avec le modèle de la reproductibilité ou du côté de Theodor Adorno et Max Horkheimer, ne s'applique pas très bien à ce qu'on fait avec Internet, sauf à vouloir forcer les choses. Il est très difficile de faire passer ce paradigme, qui avait son histoire propre mais qui est surtout très élitiste. Pour le dire en langage élégant, c'était la « haute culture » alors que le populaire était parfois là.

Aujourd'hui, la massification est très importante et change d'échelle. En même temps, ce qui a changé à mon sens, c'est sans doute le contenu. Pour le dire différemment de Dominique Caron, le contenu est devenu une chose banale, on le dit sans cesse : *je suis dans le métro, je suis dans le bus, j'arrive dans cinq minutes*, etc. alors que dans la première époque, soit disant épique et utopique de l'Iliade de l'Internet, on faisait *des choses essentielles, importantes et sérieuses*, ce qui n'est pas du tout vrai, mais on a reconstruit a posteriori. Personnellement, j'avais travaillé sur les groupes *soc* à l'époque d'Usenet (société, avec le nom de culture ou de langue). Avec le recul, à bien y regarder, les pratiques n'ont pas beaucoup changé en matière de qualité de contenu, mais ce sont les discours qui le font croire. C'est un préjugé très curieux.

Louise MERZEAU

Tout en souscrivant à ce retournement que vous évoquez, je me demande s'il ne faudrait pas ajouter un troisième mouvement, peut-être encore minoritaire, avec le retour d'un certain enthousiasme pour la sociabilité numérique, pour l'intelligence collective : c'est celui qui se donne à lire dans le mouvement des Communs sous toutes ses formes qui est, je crois, quelque chose d'assez important. Et puis, il y a un retour dans les milieux éducatifs de la croyance dans cette puissance présente aux origines du Web. Là encore, cela ne touche pas encore la majorité des acteurs, mais face à une espèce d'aporie ou de sentiment d'échec après les innombrables réformes, il y a tout de même un nombre croissant d'acteurs dans le monde éducatif qui se tournent vers cela, comme un vecteur de renaissance au sens fort du mot. Je trouve que c'est intéressant de voir les choses sur un temps assez long et d'observer qu'il y a des cycles qui font croire à un renouveau possible après cette critique et cette « économisation » qui ont été évoquées.

Dominique CARDON

Mes propos étaient tellement généraux qu'ils étaient un peu faux par certains côtés ! Je pense que ce sont plus des effets de volume qui nous rendent moins visibles les communautés de l'Internet, mais elles sont toujours présentes. Elles sont pour certaines d'entre elles encore incroyablement vivaces. Il y a un nombre très important d'initiatives ; il y a des communautés d'artistes qui jouent en dessous du niveau de visibilité dans des échanges, des communautés de savoirs et connaissances n'ont jamais été aussi fortes et elles continuent dans leur petit coin, même si personne ne s'en occupe, à organiser leurs affaires ; il y a les renouveaux mentionnés par Louise Merzeau que je connais mal, mais je vois bien dans le monde éducatif à quoi cela renvoie. Le mouvement des communs existe depuis longtemps, il a sa dynamique et il a aussi des succès. On sent bien que l'Open Knowledge, par rapport aux débats d'il y a sept ou huit ans, est quelque chose de beaucoup plus construit. Et puis, il y a effectivement la vague très actuelle des Hacklabs, FabLabs, etc., dans laquelle on voit arriver des générations, plus jeunes que celle de Noisebridge, qui entreprennent plein de choses. Il y a donc toujours ce dynamisme et il y a 23 millions d'utilisateurs actifs de Facebook.

Louise MERZEAU

S'il me semble important d'insister c'est parce qu'au sein de ces mouvements, il s'agit bien d'un renouveau de la confiance.

Rémi SENTIS

J'avais une question sur le besoin de reconnaissance, de reconnaissance sociale, parce qu'autrefois on disait *pour vivre heureux, vivons caché*. Quand on dit cela maintenant aux jeunes, ils ouvrent de grands yeux ; ce dicton vous semble-t-il encore adapté à notre société ? Je donne un exemple extrême, c'est celui des Chartreux : quand ils écrivent un livre, ils signent « *par un Chartreux* », ils ne mettent même pas leur nom.

Dominique CARDON

Il y a des techniques de reconnaissance incroyablement discrètes et qui ne sont pas en quête d'une visibilité extrême. Ce qui est au cœur de la reconnaissance, c'est l'autorité de celui qui reconnaît. Dans le monde du logiciel libre, vous êtes reconnu parce que d'autres développeurs vous ont reconnu à l'intérieur même des métadiscours qui sont dans le code et sa documentation. Les signaux de reconnaissance sont attribués à l'intérieur du code, vous ne les voyez pas. Mais, on a bien une communauté de pairs qui travaille à s'envoyer des signaux sans chercher à obtenir une visibilité ailleurs ; d'ailleurs, les autres ne comprennent rien, ils ne savent pas évaluer un bon codeur et un mauvais codeur. Donc, il faut demander à ceux qui savent et envoyer les signaux au bon endroit.

Donc, ce que je cherche à dire c'est que la reconnaissance n'est pas forcément la télé réalité. Certes les attentes de reconnaissance étaient sans doute différentes dans des sociétés à statut dans lesquelles l'inscription, l'identité sociale étaient construites par un tissu institutionnel lié au travail, à la famille, au territoire aussi de façon forte et on n'avait

finalement pas chez les individus des demandes externes à ces grandes institutions dispensatrices de reconnaissance institutionnelle. Aujourd'hui, dans des sociétés dans lesquelles la prescription à l'individualisation, à la singularité sont évidemment plus fortes, les attentes de reconnaissance peuvent s'exprimer par les canaux de la visibilité, dont la visibilité numérique sur ces différents outils.

Milad DOUEIHI

Il y a une notion évoquée par Edouard Geffray que j'aimerais renvoyer à Dominique Cardon, c'est celle de contrat social qui me paraît intéressante. Dans la notion de conception du sujet, d'identité, on retrouve des concepts comme celui de contrat social qui en Europe a un poids énorme mais qui n'a pas du tout la même présence intellectuelle, ou la même portée juridique dans d'autres pays. A propos de la massification, si j'ose dire cette dilution de l'identité, c'est la possibilité d'une forme de contrat social extrêmement difficile.

Dominique CARDON

La revendication d'autonomie (*je choisis mes amis, je ne suis pas contraint par...etc.*) s'exprime aussi à l'égard du droit et notamment, du droit à la vie privée. Beaucoup des questions en jeu dans le numérique sont toujours des questions dans lesquelles est mise en cause la notion du paternalisme, c'est-à-dire des gens qui pensent les usages au nom des autres, et s'il y a bien une critique centrale dans les nouveaux usages du Web, c'est l'idée qu'on ne veut pas que nos usages et nos pratiques soient définis par d'autres.

Le droit de la vie privée, quand il est substantiel et pas procédural (mais il devient de plus en plus procédural me semble-t-il), nous dit la frontière de la vie privée, des données sensibles ou des données pas sensibles, l'endroit où se situe la vie publique et celui où se situe la vie privée. Du coup, il est évidemment constamment contesté par les internautes, ce qui rend de ce fait la confiance dans la norme juridique très incertaine puisque les gens n'ont pas envie que la norme juridique vienne s'immiscer pour leur dire ce qu'ils doivent faire ou ce qu'ils ne doivent pas faire, s'ils ont décidé eux-mêmes de poser la frontière entre vie privée et vie publique.

Edouard GEFFRAY

C'est complètement exact et c'est pourquoi, d'ailleurs, je fais partie de ces gens qui parlent assez peu de vie privée (même si cela peut paraître curieux à la CNIL). Très concrètement, on est happé en permanence par l'anglicisme « privacy » et c'est pour cela que je suis très attaché à la position des données personnelles, parce qu'aujourd'hui la vie privée, je ne dis pas qu'elle n'existe plus, elle existe contrairement à d'autres, mais simplement elle est entourée d'une espèce de halo qui n'est ni complètement public ni complètement privé, qui est une espèce de zone tampon dans laquelle chaque individu va effectivement déterminer la frontière de ce qu'il considère comme relevant de l'intimité, de la vie privée, et de ce qui relève d'un statut un peu intermédiaire.

Si on raisonne en termes de protection de la vie privée, on raisonne sur du « dur », on est donc obligé d'en fixer les contours et on est mécaniquement dans le risque de devoir les imposer aux personnes. Si on raisonne en termes de protection des données, on sort de la problématique vie privée-vie publique : où que ce soit, quel que soit le cercle concentrique dans lequel vous vous trouvez, dès lors que cela touche à votre personne, vous avez des droits spécifiques qui sont associés à vos données et en fait, ce qu'on protège c'est votre personne. Que cette personne s'exprime publiquement ou qu'elle s'exprime en privée, on protège cette personne et évidemment l'intensité de la protection est variable selon le caractère plus ou moins intime, mais on laisse cela à l'appréciation de la personne et notamment à l'appréciation de ses propres usages, c'est-à-dire de ce qu'elle a révélé ou ce dont elle a été victime de la part d'autres personnes qui ont fait fuiter sur son intimité.

C'est exactement le champ des réflexions de la CNIL qui, en termes de philosophie du droit, est celui de savoir si, conformément à la tradition française, il faut se rattacher à la vie privée (il faut savoir qu'en droit constitutionnel national le droit aux données personnelles est un dérivé de la vie privée) ou s'il faut finalement sortir de cette approche, ce qui est plutôt l'avis de la CNIL qui propose la constitutionnalisation de la protection des données personnelles justement pour dire qu'il faut arrêter de raisonner par rapport à un cadre fermé, mais tenir compte d'un environnement plus ouvert et plus malléable en fonction des personnes.

Dominique CARDON

Mais, derrière la notion de personne, il y a aussi la notion de dignité. Si on sort de l'approche « vie privée », on risque de perdre la dignité de la personne.

Edouard GEFFRAY

Non, parce que les notions sont complémentaires. En réalité, on est dans un réseau de normes fondamentales, de droits fondamentaux, dans lesquels on a la propriété, la vie privée, les libertés de pensée, d'expression, de culte, etc., le droit à la protection des personnels dans le droit européen, et on a la dignité des personnes humaines. L'idée est de remonter la protection des personnels au niveau des grands principes, ce qui est déjà le cas dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Cette Charte date du début des années 2000 (elle est donc récente) et à cette époque, quand on conçoit les droits fondamentaux, on y met au titre du chapitre « Libertés » des libertés fondamentales, la protection des personnels. On a donc bien ce réseau de normes qui est entrain de se construire et le simple raccrochage à un droit existant conduit effectivement à ce type de critique que je ne trouve pas totalement infondée.

Jacques-François MARCHANDISE

Je vous remercie tous deux de vos contributions. On est encore en rodage et vous avez vu que nous avons laissé davantage la place à l'échange aujourd'hui. Je vais donc peut-être pouvoir faire une rapide conclusion à cette séance, notamment par rapport aux enjeux de la Chaire « *L'Humain au défi du numérique* ». Une des questions qu'on se posait, en programmant cette séance avec le Conseil scientifique, était celle de se dire *quoi de neuf sur la confiance avec le numérique ?*, autour d'une thématique, d'un champ qui est assez puissant dans la construction même de la société, des relations sociales et dans les enjeux mêmes du numérique.

Evidemment, on sait tous que les contraires de la confiance sont inquiétants. Ce sont nos méfiances, nos désarrois, nos inquiétudes, nos peurs et on pourrait se dire qu'avec le numérique, les cadres de la confiance semblent menacés. On n'est plus sur la place du marché, où on peut taper dans la main et savoir ce qu'il en est de la transaction commerciale. On craint aussi ne plus être sous l'ombre du droit national, on échange avec des inconnus, on a ici et là tout un ensemble de phénomènes qui pourraient sembler être des menaces à la confiance. Et pourtant, ce que je retiens de vos contributions et de nos échanges, c'est qu'on est toujours aujourd'hui, sur ces champs de la confiance, à l'ère des rapports d'étonnement dans le champ numérique, c'est-à-dire qu'on est toujours à l'ère de tout un ensemble de constats très contrastés qui font que par exemple, sur des choses très engageantes de nos vies comme l'information sur la santé, nos choix de vacances ou les relations à telle ou telle autorité, on a une certaine poussée de pratiques de confiance qui n'existaient pas forcément avant, c'est-à-dire qu'on va se fier à des inconnus dans des domaines sur lesquels on n'aurait pas osé le faire il y a quelques années.

Je retiens de ce qu'a dit Dominique Cardon, la déclinaison de ce *privacy paradox*, paradoxe autour de la vie privée, vers un paradoxe dans nos attitudes générales à l'égard des algorithmes, des dispositifs techniques au sens large, et en fait une tension assez forte entre une confiance souvent posée en termes de défiance, de société de surveillance du haut vers le bas et puis une confiance qui va en revanche se caractériser par des relations sociales assez fortes et assez denses. Tout cela sur fond, une fois encore, d'étonnement, c'est-à-dire de convertibilité des confiances selon les registres qu'on va pouvoir constater : quand par exemple, mon raiting sur telle plateforme sociale ou bibliographique va être utilisé dans les champs des ressources humaines, ce qui est en train de se produire avec le consentement ou l'assentiment d'une partie des recrutés qui vont eux-mêmes mettre en place cette cotation Cloud ou autres pour se faire repérer.

Derrière, une des questions sous-jacentes est *en qui avoir confiance dans un paysage dans lequel le jeu d'acteurs n'est plus aussi simple qu'avant ?* Au temps de 1984, on savait qui étaient les grands méchants, au temps de la première législation Informatique et Libertés on le savait déjà un petit peu moins : on savait à l'époque qu'on était sur 500 fichiers, mais on ne savait pas qu'il n'y avait pas forcément un seul ficheur qui nous fichait. Puis progressivement, on s'est demandé si les grands méchants étaient les grands États ou les grands commerciaux. Aujourd'hui, il se trouve qu'une partie de nos questions de confiance sont celles de la surveillance par les pairs, des sociabilités pas toujours si sympathiques non plus, et les acteurs de l'offre qui sont plutôt des petits que des gros, ou les dispositifs techniques qui sont plus du domaine des objets que du domaine des dispositifs informationnels, introduisent sans doute une nouvelle donne.

Pour conclure sur cet échange, j'ai cristallisé personnellement trois enjeux dans une première esquisse dont on pourra rediscuter et qui est encore un peu imparfaite :

- le premier enjeu est celui soulevé à la fin de nos échanges, autour de la question de contrat social soulignée par Edouard Geffray sous l'angle de nos standards ; c'est l'optimisme qu'il a marqué par rapport à notre capacité à avoir, à l'échelle européenne, des possibilités d'imposer, ou de construire, ou de consolider, nos standards dans un cadre mondial où évidemment, la France particulièrement et l'Europe sont très solides en matière de questions d'informatique et libertés par rapport à d'autres pays, mais probablement dans un cadre en train de

changer où, notamment pour des raisons de compétitivité, le fait de respecter les données personnelles sera de l'ordre de l'avantage compétitif, le fait de se mettre du côté d'une confiance plus forte des individus dans les systèmes sera considéré comme un point fort, autrement dit tout un ensemble d'inquiétudes autour de la prédation et de la menace, qui sont des choses qui se retournent si on poursuit cet enjeu là.

- le deuxième enjeu pour caractériser ce qu'a dit Dominique Cardon, est celui du vivre ensemble et de la communauté ouverte (on pourrait parler de société ouverte puisque la démocratie a été évoquée) par rapport à des entre-soi, par rapport notamment à l'enjeu qu'il a qualifié autour de cette distinction, qu'on va retrouver dans tout un ensemble d'espaces sur lesquels le numérique s'exerce : lorsqu'on parle de questions territoriales ou urbaines, on aura forcément à l'esprit comment les ghetto-communities, les villes-communautés fermées, qui sont la réalité de toute une partie des villes contemporaines, trouvent leur reflet dans des communautés fermées, inquiètes et repliées, et ce sera la question des smart city (des villes intelligentes) qui pourra apparaître derrière cela, comme étant des villes où peut-être se construisent beaucoup de dispositifs de surveillance et de méfiance qu'on va souvent appelés confiance.
- le troisième enjeu serait du côté des dynamiques, des fondements d'un optimisme en face des défis, avec le paradoxe de nos enthousiasmes et de nos engagements, du fait qu'au jour le jour, se produisent cette énergie collective et cet engagement unilatéral sous tension de l'« économisation » mentionnée par Dominique Cardon. Je suis assez frappé de voir que les uns et les autres, sur des gestes de la vie ordinaire, s'il s'agit de trouver la réponse à comment réparer ma porte de four, on ne va certainement plus lire la notice ou poser la question au fabricant ou chercher un spécialiste, on va davantage aller chercher sur To Do Youtube que quelqu'un aura pris la peine de faire et on sait qu'on va trouver la réponse, car on sait d'avance qu'il y aura eu quelque part cet engagement qui fait société et qui va créer un cadre de confiance ouvert entre anonymes, qui vont se nommer ou pas et qui vont chercher ou non une réputation.

Ce sont les trois premiers enjeux que je voulais qualifier.

Je voudrais ajouter, puisque la question bibliographie a été posée, comme celle des idées qui vont vous venir ou des questions que vous auriez pu poser, qu'on est en train de travailler au prolongement numérique de la Chaire. Ce seront aussi des façons de documenter tout un ensemble des aspects mentionnés et pour vous de contribuer à cet échange, si vous le souhaitez bien sûr.

De façon adjacente à la Chaire, je voulais aussi mentionner le « Mardi des Bernardins » du 17 mars prochain sur le thème « *Le numérique renouvelle-t-il la création artistique ?* ».

Milad DOUEIHI

Je voudrais signaler qu'un Hashtag a été choisi pour vous permettre d'envoyer des Tweets pendant la séance. Aujourd'hui, on en a passé une douzaine que vous retrouverez sur le site du Collège des Bernardins et de la Chaire pour avoir des archives. Si vous souhaitez tweeter, on annoncera prochainement la plateforme numérique.

P. Frédéric LOUZEAU

Le prochain séminaire aura lieu le 15 avril 2015 sur la question du Langage : lire, écrire.
